



Évaluation de la contribution de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au Programme visant les normes nucléaires

Rapport d'évaluation

Juillet 2012



***Évaluation de la contribution de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au
Programme visant les normes nucléaires de l'Association canadienne de normalisation***

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) 2012
Numéro de catalogue de TPSGC CC172-91/2012F-PDF
ISBN 978-1-100-99880-0

Publié par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
Numéro de catalogue de la CCSN : INFO-0839

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition que la source soit indiquée en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Also available in English under the title: *Evaluation of the Canadian Nuclear Safety Commission's Contribution to the Canadian Standards Association's Nuclear Standards Program*

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca.

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : (613) 995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)
Télécopieur : (613) 995-5086
Courriel : info@cnscccsn.gc.ca
Site web : suretenucleaire.gc.ca

Sommaire

Ce rapport présente les résultats, les conclusions et les recommandations d'une évaluation de la contribution de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au Programme visant les normes nucléaires de l'Association canadienne de normalisation. L'évaluation examine la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'économie du Programme au cours de la période allant du 31 mars 2006 au 31 mars 2011. Cette évaluation a été réalisée de décembre 2011 à mars 2012.

Contexte du programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) joue un rôle important dans le Programme visant les normes nucléaires de l'Association canadienne de normalisation (CSA) depuis la mise sur pied du programme dans les années 1970. Ce programme permet d'élaborer, d'examiner, de modifier et de publier des normes pour l'industrie nucléaire. La CSA, la plus importante organisation canadienne d'élaboration et de certification de normes accréditées et intégrées, gère le programme.

La CCSN participe au Programme visant les normes nucléaires en raison de l'intérêt marqué qu'elle porte à l'élaboration de normes de sûreté pour l'industrie nucléaire. Au cours de la période allant du 31 mars 2006 au 31 mars 2011, la CCSN a versé 1 686 375 \$¹ à la CSA à l'appui de ce programme. Les normes que ce programme a permis d'élaborer font partie intégrante du cadre de réglementation de la CCSN et sont citées en référence dans les instruments réglementaires comme les permis, les manuels des conditions de permis, les documents d'application de la réglementation et les documents d'orientation.

Méthodologie

Cette évaluation a été réalisée conformément à la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor (1^{er} avril 2009), et elle aborde les aspects principaux de cette politique : cohérence avec les responsabilités et les rôles fédéraux, alignement sur les priorités du gouvernement, nécessité de maintenir le programme, réalisation des résultats attendus et démonstration de l'efficience et de l'économie.

Afin d'assurer la fiabilité de l'information et des données recueillies, l'évaluation a utilisé plusieurs sources de données et des méthodes de recherche complémentaires. Cette évaluation repose sur quatre principaux champs d'enquête :

- examen de la documentation
- entrevues
- sondage en ligne
- étude d'étalonnage

Dans l'ensemble, cette évaluation n'a pas permis de porter un jugement complet sur l'efficacité et l'efficience/économie. Les évaluations décrites dans ce rapport ont été rendues possibles grâce aux données recueillies et subséquemment analysées venant du Programme visant les normes nucléaires de la CSA et remontant à 2006. La combinaison des données émanant du sondage et des entrevues, ainsi que de l'étude d'étalonnage, a permis l'examen croisé des résultats, fournissant les bases sur lesquelles il a été possible de fonder une enquête systématique sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience/économie de la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA.

¹Aux fins de cette évaluation, cette contribution de la CCSN est définie comme le financement total par entente de contribution. Cette somme n'inclut pas le temps consacré par la CCSN (calculé en équivalents temps plein - ETP) à des activités liées à la CSA ou les frais de déplacement (pour fonctionnement et entretien - F et E), ce type d'information n'étant pas recueilli de façon systématique à la CCSN.

Pertinence

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* fédérale établissent et appuient la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. L'apport de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA est aligné sur les priorités organisationnelles de la CCSN, comme le précisent les rapports annuels de l'organisme depuis 2007-2008. De plus, cet alignement est appuyé par le personnel de la CCSN qui cite/utilise les normes de la CSA dans le cadre de son travail ou participe aux comités/sous-comités techniques qui élaborent les normes du Programme visant les normes nucléaires. Le personnel de la CCSN et les parties intéressées de l'industrie qui ont été interviewés ou qui ont fait l'objet du sondage favorisent clairement la participation soutenue de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires.

La participation au Programme visant les normes nucléaires de la CSA génère d'importants avantages pour la CCSN : utilisation des normes de haute qualité qui sont élaborées pour établir le cadre de réglementation de la CCSN, amélioration de la compréhension des points de vue entre la CCSN et l'industrie, amélioration de l'adhésion de l'industrie aux normes facilitant ainsi la réglementation, acquisition et utilisation d'expertise technique par la participation au processus d'élaboration de normes, et amélioration de l'efficacité dans l'élaboration de normes grâce à l'utilisation du travail technique qui a été réalisé par le passé dans le cadre de l'élaboration de normes connexes.

Dans une perspective d'avenir, une croissance est possible avec l'élaboration et la mise en application de documents d'orientation pour le personnel de la CCSN, couvrant les processus et les procédures d'élaboration et d'application de normes au sein du cadre de réglementation de la CCSN, le soutien de la haute direction apporté au personnel de la CCSN qui participe aux comités/sous-comités, ainsi que la surveillance continue des normes de la CSA à titre d'élément du cadre de réglementation de la CCSN. De plus, si la CSA entend demeurer une organisation pertinente d'élaboration de normes accréditées pour le secteur nucléaire, elle doit accroître le nombre de ses membres et inclure plus d'organisations représentant d'autres technologies. Bien que cela échappe à la portée directe de la CCSN et de cette évaluation, il s'agit-là d'un facteur pouvant influencer les contributions futures de la CCSN.

Efficacité

Les normes élaborées par le Programme visant les normes nucléaires de la CSA sont essentielles à la capacité de la CCSN de réglementer l'industrie nucléaire. À l'heure actuelle, 82 % des normes de la CSA sont citées dans les documents relatifs aux exigences (c.-à-d. d'application obligatoire) ainsi que dans les documents d'orientation (c.-à-d. d'application volontaire) ou sont mentionnées dans le cadre de réglementation de la CCSN. Le personnel de la CCSN qui est responsable de maintenir et d'appliquer le cadre de réglementation cite/utilise les normes de la CSA sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Par conséquent, les normes constituent des outils quotidiens de vérification de la conformité.

Les rapports de situation, les examens spéciaux et les groupes de travail ont tous contribué au succès du Programme visant les normes nucléaires et ont permis de produire des normes pertinentes en temps opportun. Toutefois, l'information contenue dans les rapports de situation (c.-à-d. les données sur le rendement, les besoins émergents et les tendances du Programme visant les normes nucléaires) n'est pas communiquée efficacement au personnel de la CCSN, particulièrement à celui qui participe aux comités/sous-comités techniques. Or, cette lacune peut avoir un impact sur le fonctionnement des comités/sous-comités techniques ainsi que sur la capacité des employés de la CCSN participant à ces comités de se préparer pour les réunions et d'informer leurs superviseurs.

De plus, cet effort pour informer tout les employés de la CCSN participant à des comités/sous-comités techniques, ainsi que ceux qui citent/utilisent les normes de la CSA dans leur travail, doit aussi favoriser la clarté de l'orientation et de l'application stratégiques et opérationnelles de l'élaboration des normes. Au

moment de l'évaluation, bon nombre d'employés de la CCSN ne faisaient pas la distinction entre la responsabilité de la CCSN pour ce qui est d'établir des exigences réglementaires et le rôle de la CSA consistant à élaborer des normes consensuelles dans l'industrie. De plus, la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* fédérale, qui favorise le recours à des organismes de normalisation comme la CSA, devrait être prise en compte dans l'effort que la CCSN déploie pour sensibiliser les employés participant à l'élaboration ou à l'application des normes de la CSA.

Efficienc e et économie

Il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure la contribution de la CCSN² au Programme visant les normes nucléaires de la CSA est économique. De plus, l'évaluation de l'efficience est limitée; seul un exercice partiel d'évaluation de l'efficience des allocations a pu être réalisé à partir des données disponibles. Il n'y avait pas d'écart entre le financement prévu selon l'entente de contribution et le financement réel affecté au Programme visant les normes nucléaires de 2006 à 2011. Le nombre prévu de jours-personnes pour tous les comités/sous-comités techniques auxquels la CCSN a participé représente en moyenne 405,04 jours-personnes par an. Lors de l'évaluation du temps prévu par rapport au temps réel consacré aux activités liées au Programme visant les normes nucléaires, l'analyse d'efficience a été incomplète, puisque la CCSN n'effectue pas le suivi d'une manière spécifique et systématique du temps consacré à ces activités. La plupart des employés de la CCSN utilisent un programme intitulé Système intégré de l'emploi du temps (SIET) pour effectuer le suivi du temps qu'ils consacrent à ces activités; toutefois, au code de coût correspondent d'autres activités, comme le temps consacré à l'élaboration de documents d'application de la réglementation. Par conséquent, le temps réel consacré aux seules activités liées au Programme visant les normes nucléaires n'est pas connu.

Malgré le manque de données permettant d'effectuer une analyse complète de l'efficience et de l'économie, on a constaté dans les entrevues et le sondage qu'une forte majorité de membres du personnel de la CCSN est d'avis que la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires représente un bon investissement, et que les comités/sous-comités techniques (qui élaborent les normes) sont gérés de manière efficiente. Ces deux éléments sont des indicateurs substitutifs qui ont permis d'évaluer approximativement l'efficience et l'économie; les résultats indiquent qu'en contribuant au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, la CCSN répond effectivement à ces exigences.

Une analyse a permis de comparer l'approche du Canada en matière d'élaboration et d'application de normes nucléaires avec les pratiques courantes de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis. Bien que l'étude n'ait fourni qu'une évaluation limitée de l'efficience et de l'économie – puisque les données de coûts disponibles étaient très restreintes dans toutes les administrations examinées – elle a révélé qu'il existait de nombreux modèles d'élaboration des normes. Un organisme de réglementation peut déterminer la valeur qu'il accorde aux normes; il peut exiger que les normes soient élaborées en vertu d'un ensemble de droit consensuel; ou il peut décider de ne pas inclure les normes dans le régime de réglementation, faisant ainsi de l'élaboration des normes un choix pour lequel l'industrie peut opter en fonction de ses intérêts. De plus, selon qu'il valorise l'élaboration de normes, il peut décider en conséquence de participer ou non au processus d'élaboration de normes.

Malgré le grand besoin qui se manifeste et les avantages importants dont bénéficie la CCSN grâce à sa contribution continue au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, il demeure que l'organisation doit formuler clairement et de manière articulée les motifs justifiant son utilisation et son

²Aux fins de cette évaluation, la contribution de la CCSN est définie comme un financement par entente de contribution. Cette somme n'inclut pas le temps consacré par la CCSN (calculé en équivalents temps plein - ETP) à des activités liées à la CSA ou les frais de déplacement (pour fonctionnement et entretien - F et E); ce type d'information n'est pas recueilli de manière systématique à la CCSN.

application des normes de la CSA aux processus d'autorisation et de vérification de la conformité. À l'appui de ces motifs, on peut concevoir et établir des objectifs clairs et mesurables et que soutient une cueillette permanente de données. D'ailleurs, afin de permettre le suivi et l'évaluation continus des résultats de sa contribution au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, et de favoriser l'efficacité et l'économie de la gestion de cette contribution, la CCSN devrait recueillir systématiquement de l'information relative au rendement.

Recommandations

Dans une perspective d'avenir, il conviendrait de donner suite aux recommandations ci-dessous dans l'ordre proposé :

- Recommandation n° 1 : Établir des motifs clairement articulés pour la direction et le personnel de la CCSN dans le but de soutenir l'utilisation des normes nucléaires de la CSA et leur application aux processus d'autorisation et de vérification de la conformité de la CCSN. Ces motifs doivent s'aligner sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation*.
- Recommandation n° 2 : Réécrire l'ensemble actuel des objectifs définis dans l'entente de contribution entre la CCSN et la CSA de sorte qu'ils soient clairs et mesurables.
- Recommandation n° 3 : Élaborer et mettre en œuvre une cueillette continue et systématique de données dans le but de soutenir les objectifs de la CCSN relatifs à sa contribution – et à sa participation – au Programme visant les normes nucléaires de la CSA.
- Recommandation n° 4 : Mettre au point l'information et la diffuser aux employés de la CCSN participant à l'élaboration ou à l'application des normes de la CSA. L'effort de sensibilisation des employés devrait particulièrement concerner les motifs, les objectifs, et les processus et procédures de soutien relatifs à l'utilisation des normes nucléaires de la CSA et à l'application de celles-ci à la délivrance de permis et à la vérification de la conformité. Cette information devrait être élaborée avec le soutien que la haute direction accorde aux employés de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques, et en déployant des efforts continus pour effectuer le suivi des activités liées au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, en regard du Plan du cadre de réglementation de la CCSN.

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Description du programme	1
1.1.1 Association canadienne de normalisation	1
1.1.2 Programme visant les normes nucléaires	2
1.1.3 Structure des comités et processus d'élaboration des normes.....	2
1.1.4 Commission canadienne de sûreté nucléaire et Programme visant les normes nucléaires.....	3
1.2 Description du programme	4
1.3 Gouvernance	5
1.4 Parties intéressées	6
2. Portée et objectifs de l'évaluation.....	7
2.1 Questions d'évaluation	7
3. Approche d'évaluation et méthodologie.....	8
3.1 Sources de données	8
3.1.1 Examen de la documentation	8
3.1.2 Entrevues	8
3.1.3 Sondage	9
3.1.4 Étude d'étalonnage	10
3.2 Limites de la méthodologie d'évaluation et stratégies d'atténuation.....	11
4 Gestion de l'évaluation.....	12
4.1 Rôles et responsabilités.....	12
4.2 Contrats et procédures connexes/Considérations.....	13
4.3 Calendrier – Planifié par opposition à réel	13
4.4 Difficultés de mise en œuvre	14
5 Résultats et conclusions.....	14
5.1 Pertinence	14
5.2 Efficacité	17
5.3 Efficience et économie	29
6 Résumé et recommandations.....	37
Annexe A – Plan d'action de la direction	39
Annexe B – Modèle logique	41
Annexe C – Tableau d'évaluation.....	42
Annexe D – Liste de documents.....	46
Annexe F – Tableau des questions d'entrevue.....	51
Annexe G – Résultats du sondage.....	53

Liste des acronymes	59
Liste des figures et des tableaux	60

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats, les conclusions et les recommandations d'une évaluation de la contribution de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) au Programme visant les normes nucléaires de l'Association canadienne de normalisation (CSA). L'évaluation examine la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'économie du Programme au cours de la période allant du 31 mars 2006 au 31 mars 2011. Cette évaluation a été réalisée de décembre 2011 à mars 2012.

Ce rapport d'évaluation est structuré comme suit :

- Première section : Description du programme et contexte d'évaluation
- Deuxième section : Méthodologie d'évaluation
- Troisième section : Conclusions découlant des observations
- Quatrième section : Résumé et recommandations

1.1 Description du programme

1.1.1 Association canadienne de normalisation

L'Association canadienne de normalisation est le plus grand organisme d'élaboration et de certification de normes intégrées accréditée par le Conseil canadien des normes (CNN). Ses normes sont utilisées par des organismes de réglementation dans de nombreux domaines, à la fois au Canada et dans le monde entier.

La fonction d'élaboration de normes de la CSA vise à :

- fournir un système de normes consensuelles efficient, hautement crédible, inclusif, fondé sur la collaboration et abordable, qui répond de manière cohérente aux besoins de la société canadienne et offre une valeur ajoutée aux utilisateurs
- soutenir le développement d'une base industrielle canadienne solide pouvant répondre à la demande intérieure avec des produits de haute qualité et offrir des exportations concurrentielles à l'échelle internationale
- favoriser la confiance des consommateurs en la sûreté des produits et des services qu'ils utilisent
- exercer une influence sur les normes internationales qui sont importantes pour le Canada en assurant une représentation efficace et pertinente auprès des comités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI), et à d'autres forums internationaux d'élaboration des normes, selon les besoins de la société canadienne

La CSA est un tiers indépendant et neutre, offrant une structure et un processus accrédité pour élaborer des normes. Une fois élaborées, les normes de la CSA sont volontaires, mais elles deviennent obligatoires lorsqu'elles sont citées par des gouvernements ou des autorités de réglementation dans des lois, des règlements ou d'autres instruments qui ont force de loi. La CSA a publié plus de 3 000 codes, normes et instruments connexes dans quelque 50 champs de technologie. Ces champs comprennent notamment les systèmes d'énergie, la sûreté de l'électricité et des combustibles, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, la conservation, l'environnement, la construction, les structures, la santé, la santé et la sécurité au travail, la sécurité publique, les transports et la distribution, de même que la technologie des matériaux.

1.1.2 Programme visant les normes nucléaires

Le Programme visant les normes nucléaires de la CSA a été créé au milieu des années 1970 et il est géré par la CSA. Ce programme élabore, examine, modifie et publie des normes pour l'industrie nucléaire. Le CNN exige que les normes élaborées par des organismes d'élaboration de normes accréditées soient toujours tenues à jour. Afin de satisfaire à cette exigence, la CSA examine toutes les normes selon un cycle de cinq ans, et les modifie au besoin. Cette pratique visant à s'assurer que les normes sont toujours utiles et à jour pour répondre aux besoins continus des utilisateurs est caractéristique des organisations élaborant des normes.

Les objectifs du Programme visant les normes nucléaires sont de contribuer à la sécurité et à la fiabilité de l'industrie nucléaire canadienne et d'exercer une influence favorable sur l'industrie internationale.

Le programme comporte de nombreuses activités, dont :

- l'orientation stratégique et la surveillance
- la production de rapports de situation
- l'élaboration, la publication, la modification, la tenue à jour, l'interprétation, et la réaffirmation de normes ou la publication de nouvelles éditions de normes pour les installations nucléaires et les installations et activités connexes
- la réalisation d'examens spéciaux relatifs à l'amélioration du Programme visant les normes nucléaires

De plus, au cours de 2011, le Programme visant les normes nucléaires a procédé activement à une mise à jour des documents d'orientation relatifs au processus d'accréditation destinés à la formation et à l'examen des opérateurs d'appareils d'exposition accrédités.

1.1.3 Structure des comités et processus d'élaboration des normes

La structure des comités est établie selon une approche de « représentation équilibrée », ce qui signifie que la composition de chaque comité représente la collectivité des parties intéressées nationales et du secteur, afin de tirer parti des forces et de l'expertise combinées des membres et d'assurer qu'aucun groupe d'intérêt unique ne domine l'ensemble.

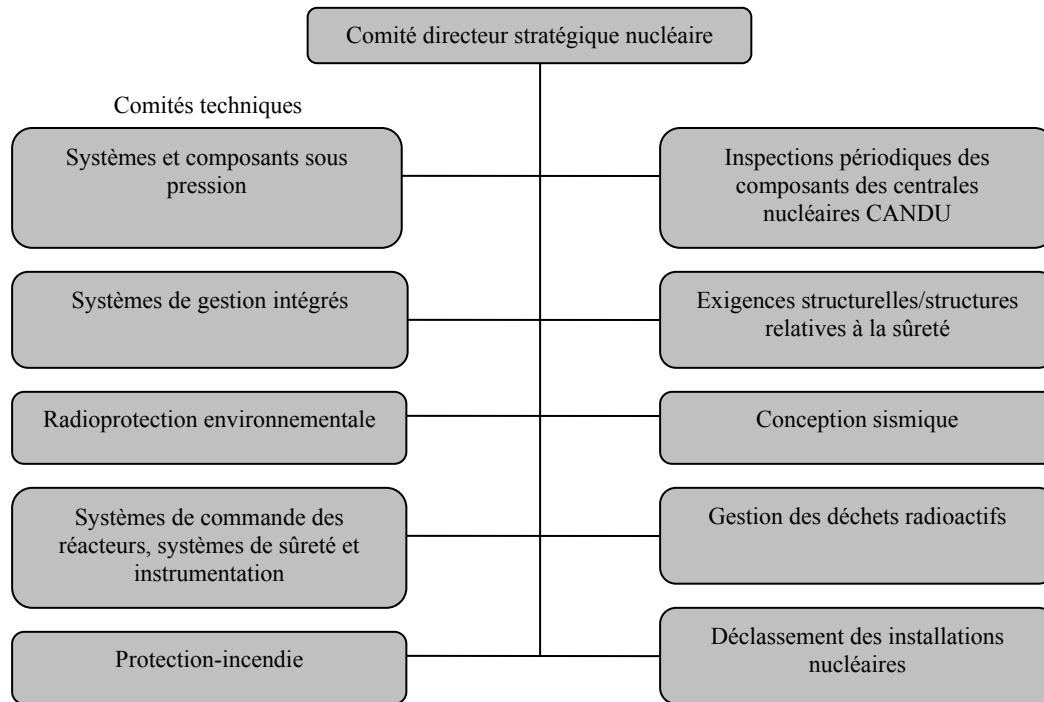
Le Comité directeur stratégique nucléaire (CDSN) fournit une orientation et un soutien stratégiques au Programme visant les normes nucléaires. Le CDSN est dirigé par des cadres supérieurs représentant les titulaires de permis, l'industrie, le gouvernement et des organismes d'intérêt réglementaire, dont la CCSN et d'autres parties intéressées.

Le Programme visant les normes nucléaires effectue ses travaux par l'entremise de 10 comités techniques (voir la figure 1) et des sous-comités et groupes de travail connexes. Les comités sont composés de membres bénévoles représentant les parties intéressées de l'industrie (propriétaires, exploitants et producteurs, prestataires de services, fournisseurs, fabricants et associations de l'industrie). Les autres participants aux comités viennent des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, d'organismes de réglementation, de groupes d'experts en la matière et du public en général. Les membres du personnel de la CCSN interviennent dans ces comités à tous les niveaux.

L'établissement d'une norme s'effectue selon le processus systématique suivant : le CDSN examine et approuve le programme de travail et la proposition de projet; le projet est assigné à un comité technique; et des rapports sont présentés deux fois par an au CDSN. Le sous-comité technique concerné rédige une version provisoire de la norme en question, le comité technique examine cette version et parvient au consensus sur son contenu technique, puis la version provisoire est publiée pour être soumise à la

consultation publique. Tous les commentaires reçus sont examinés et pris en compte, et la norme révisée est ensuite soumise au vote pour adoption par le comité technique. Les votes défavorables sont pris en compte et, une fois le consensus atteint, la version définitive de la norme est publiée en anglais et en français.

Figure 1 : Programme visant les normes nucléaires de la CSA – CDSN et comités techniques



1.1.4 Commission canadienne de sûreté nucléaire et Programme visant les normes nucléaires

La CCSN participe au Programme visant les normes nucléaires de la CSA depuis sa création. La participation des gouvernements et des organismes de réglementation est essentielle pour que les normes nucléaires élaborées par la CSA soient reconnues comme des normes canadiennes accréditées. Les normes que ce programme a permis d'élaborer sont souvent citées dans les permis ou les manuels des conditions de permis, ou citées par les titulaires de permis dans la documentation qu'ils soumettent à l'appui d'une demande de permis. Dans les deux cas, ces normes deviennent parties intégrantes du fondement d'autorisation de l'installation nucléaire autorisée.

Par sa participation au programme, la CCSN souhaite :

- soutenir l'élaboration de normes nationales qui sont acceptées et utilisées à la fois par la CCSN et l'industrie
- s'assurer que les normes canadiennes continuent de refléter les technologies actuelles et les besoins réglementaires, qu'elles sont comparables à l'échelle internationale et neutres sur le plan technologique
- promouvoir la conformité volontaire et les pratiques exemplaires qui permettent de hausser continuellement la barre en matière de sûreté, de fiabilité et de rendement
- améliorer l'utilisation efficace et efficiente des ressources, en tirant parti des ressources et de l'expertise de l'industrie pour élaborer des normes qui soutiennent les objectifs de réglementation

- améliorer l'utilisation efficace et efficiente des ressources, en tirant parti des ressources et de l'expertise de l'industrie pour élaborer des normes qui soutiennent les objectifs de réglementation
- favoriser le perfectionnement professionnel du personnel, en offrant des occasions d'échange d'expertise et de connaissances en matière de technologie et de pratiques de réglementation avec des experts de l'industrie
- se conformer à la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* du gouvernement fédéral concernant la participation à l'élaboration de normes pour l'industrie et l'utilisation de ces normes

Voici une description des activités du programme :

- orientation stratégique et surveillance
- élaboration, publication, modification, tenue à jour, interprétation et réaffirmation de normes ou publication de nouvelles éditions de normes pour les installations nucléaires et les installations et activités connexes
- réalisation d'examens spéciaux relatifs à l'amélioration du Programme visant les normes nucléaires
- mise à jour active du processus d'accréditation, de la formation et de l'examen des opérateurs d'appareils d'exposition accrédités

Pour un meilleur aperçu de la manière dont les activités sont liées aux résultats, veuillez consulter le modèle logique du programme apparaissant à l'annexe B.

1.2 Description du programme

Le tableau 1 montre les montants versés par la CCSN à la CSA pour l'administration et l'établissement d'activités associées au Programme visant les normes nucléaires selon l'année financière.

	2006–2007	2007–2008	2008–2009	2009–2010	2010–2011
Normes	20 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Études spéciales	---	---	---	18 300	11 300
Programme pour les opérateurs d'appareils d'exposition accrédités*	---	---	---	---	36 775
	20 000	400 000	400 000	418 300	448 075

³ Les états financiers ne comprennent pas les TPS/TVH applicables dans le total des calculs par an.

Remarque : (1) Le Programme visant les normes nucléaires a connu un accroissement important au cours des années 2006-2007 et 2007-2008, recrutant des gestionnaires de projet et des employés de soutien supplémentaires. (2) Le Programme pour les opérateurs d'appareils d'exposition accrédités ne faisant pas partie de cette entente de contribution, il n'a pas été étudié au cours de l'évaluation; cette initiative n'est pas considérée comme suffisamment mature pour faire l'objet d'une évaluation en ce moment.

1.3 Gouvernance

La participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA est gérée par diverses parties au sein de la CCSN, selon que la norme doit être utilisée pour la délivrance de permis et la vérification de la conformité, ou que des orientations/directives sont données sur la participation de la CCSN au programme lui-même.

Une fois les normes publiées par la CSA, c'est la responsabilité des experts techniques, des directeurs et des directeurs généraux de déterminer si une norme de la CSA convient pour utilisation dans des conditions de permis, ou comme directive relative à la conformité au permis en la citant en référence dans le *Manuel des conditions de permis*. De plus, lors de l'élaboration de règlements ou de documents d'application de la réglementation, les experts techniques et les directeurs s'appuient sur des documents existants décrivant les exigences et les directives, y compris les normes de la CSA.

La première instance de gouvernance, le Comité de gestion des opérations (CGO) – coprésidé par le vice-président de la Direction générale de la réglementation des opérations (DGRO) et le vice-président de la Direction générale du soutien technique – offre une orientation relativement à l'utilisation de documents d'application de la réglementation et de normes élaborées par l'industrie, y compris les normes de la CSA, en matière de délivrance de permis et de vérification de la conformité. Ce sont les directeurs généraux de la DGRO qui sont finalement responsables des recommandations concernant la délivrance de permis, y compris l'utilisation des normes de la CSA dans les permis et les *Manuels des conditions de permis*.

La deuxième instance de gouvernance, le Comité directeur du cadre de réglementation (CDCR), est un comité qui se situe au niveau de la direction générale, et qui est responsable d'élaborer le Plan du cadre de réglementation (PCR) pluriannuel de la CCSN et d'en surveiller l'application. Le CDCR est présidé par le directeur général de la Direction de la politique de réglementation, et a comme vice-président le directeur général de la Direction de l'évaluation et de l'analyse. Étant donné la grande utilisation qui est faite des normes de la CSA dans les processus de délivrance de permis et de vérification de la conformité, l'élaboration des normes de la CSA est intégrée dans le PCR de la CCSN, et toutes les propositions de nouvelles normes de la CSA sont examinées par le CDCR, dans le contexte des priorités du cadre de réglementation de la CCSN. Le président du CDCR représente la CCSN au sein du Comité directeur stratégique nucléaire de la CSA, et son rôle consiste à formuler des commentaires sur la gestion stratégique du programme et la planification du travail, de manière à éviter le chevauchement et le doublement des efforts de la CCSN et du Programme visant les normes nucléaires de la CSA.

Le Comité de gestion (CG), formé des vice-présidents de toutes les directions générales de la CCSN (Direction générale des affaires réglementaires, Direction générale de la réglementation des opérations, Direction générale du soutien technique et Direction générale des services de gestion), de l'avocat général principal et du secrétaire de la Commission, constitue la troisième instance de gouvernance. Le CG fournit une orientation stratégique pour le Programme du cadre de réglementation, établissant les priorités pour l'élaboration et la publication des règlements et des documents d'application de la réglementation, et il approuve le Programme du cadre de réglementation chaque année. Le président, à titre de premier dirigeant, est aussi responsable d'approuver l'entente de contribution entre la CCSN et la CSA.

La dernière instance de gouvernance est le tribunal de la Commission, qui peut comprendre jusqu'à sept membres indépendants. Le tribunal de la Commission délivre les permis, institue des règlements et approuve les documents d'application de la réglementation. Comme il a été mentionné précédemment, les permis délivrés par le tribunal de la Commission font fréquemment référence aux normes de la CSA, tout

comme les *Manuels des conditions de permis*. Les normes sont aussi souvent citées dans les documents d'application de la réglementation.

1.4 Parties intéressées

Diverses parties intéressées internes participent à l'élaboration, à l'application et à l'approbation des normes de la CSA.

À l'interne, les parties intéressées qui contribuent à l'élaboration des normes de la CSA sont le personnel et la direction du Programme visant les normes nucléaires, qui gèrent le processus d'élaboration des normes et qui produisent des rapports à l'équipe dirigeante de la CSA et au conseil d'administration chargé de surveiller l'élaboration des normes de CSA. Le comité du Programme visant les normes nucléaires est formé de divers représentants de l'industrie (propriétaires, exploitants et producteurs, prestataires de services, fournisseurs, fabricants et associations de l'industrie), ainsi que d'organismes de réglementation provinciaux, fédéraux et municipaux. Les membres qui ont droit de vote ou qui disposent de pouvoirs associés au CDSN surveillent l'orientation stratégique du Programme visant les normes nucléaires. De plus, les organisations membres participant au CDSN sont souvent représentées au sein des comités/sous-comités techniques. Ces derniers comprennent aussi des représentants considérés comme experts en la matière dans le domaine nucléaire.

À l'interne, les parties intéressées qui prennent part à l'application des normes de la CSA sont les experts techniques de la CCSN, les directeurs et les directeurs généraux prenant part au travail des comités/sous-comités techniques, qui reçoivent en aval le soutien des cadres supérieurs du CDCR et du CGO. De plus, il y a d'autres employés de la CCSN qui ne participent pas à l'élaboration des normes, mais qui sont responsables de l'application et de l'évaluation de la conformité en regard de normes particulières énoncées dans les documents relatifs aux exigences portant sur les installations et les activités de catégorie I et de catégorie II. Leur travail est approuvé en aval par leurs cadres supérieurs, qui participent également au CDCR et/ou au CGO. Ces directeurs généraux et vice-présidents participant au CDCR et au CGO sont responsables de la surveillance de l'application du contenu couvert par les normes de la CSA que renferment à la fois les documents relatifs aux exigences et les documents d'orientation.

Parmi les parties intéressées de l'interne qui s'occupent de l'approbation des normes de la CSA, on compte le CG (approbation des documents d'orientation) et le tribunal de la Commission (approbation des documents d'application de la réglementation).

De plus, il faudrait noter que le public canadien participe aux étapes clés du processus d'élaboration et d'application des normes de la CSA. La CSA invite le public canadien, les titulaires de permis et les organisations intéressées à fournir des commentaires et de la rétroaction sur les normes avant leur publication, au cours de périodes prescrites de notification et d'examen public. La CCSN soumet aux commentaires du public canadien, des titulaires de permis et des organisations intéressées la version provisoire de ses documents d'application de la réglementation et d'orientation au cours de périodes de consultation publique. Tous les règlements élaborés par la CCSN comportent deux périodes de consultation publique; les nouveaux règlements ou les modifications à un règlement sont aussi publiés dans la Partie 1 de la *Gazette du Canada* durant la période de consultation.

2. Portée et objectifs de l'évaluation

Les objectifs de cette étude consistent à évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'économie de la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA au cours de la période allant du 31 mars 2006 au 31 mars 2006.

2.1 Questions d'évaluation

Cette évaluation a été effectuée conformément à la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor (1^{er} avril 2009), et elle aborde les aspects principaux de cette politique : cohérence avec les responsabilités et les rôles fédéraux, alignement sur les priorités du gouvernement, nécessité de maintenir le programme, réalisation des résultats attendus et démonstration d'efficience et d'économie.

Au cours de la phase de planification de cette initiative (d'octobre 2011 à décembre 2011), la fonction d'évaluation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire a consulté le Groupe de travail sur l'évaluation (GTE) et le Comité consultatif sur l'évaluation (CCE) afin de valider le cadre de l'évaluation, y compris le tableau de référence (voir l'annexe C) servant à guider l'exercice. On est parvenu à une entente sur les questions d'évaluation suivantes :

Pertinence

- Question n° 1 : Est-il légitime pour la CCSN de participer au Programme visant les normes nucléaires?
- Question n° 2 : Les objectifs du Programme visant les normes nucléaires s'alignent-ils sur les priorités organisationnelles de la CCSN?
- Question n° 3 : Existe-t-il à la CCSN un besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires?

Efficacité

- Question n° 4 : Dans quelle mesure les plans stratégiques et opérationnels constituent-ils une orientation claire pour le Programme visant les normes nucléaires?
- Question n° 5 : Dans quelle mesure les progrès des comités sont-ils suivis et dans quelle mesure les parties intéressées sont-elles informées de l'état d'avancement des projets?
- Question n° 6 : Dans quelle mesure les normes publiées sont-elles utilisées par la CCSN dans son cadre de réglementation, les permis et les *Manuels des conditions de permis* (MCP)?
- Question n° 7 : Dans quelle mesure l'élaboration des règlements et des normes est-elle guidée par les principes d'ouverture et de transparence?
- Question n° 8 : Dans quelle mesure les examens spéciaux et les rapports des groupes de travail ont-ils amené l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires?
- Question n° 9 : Dans quelle mesure la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires favorise-t-elle son alignement sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale*?

Efficience et économie

- Question n° 10 : Existe-t-il des options relativement à la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires qui permettraient de réduire le coût de sa contribution sans entraîner de résultats indésirables?

- Question n° 11 : Existe-t-il des façons plus rentables pour la CCSN de participer aux comités du Programme visant les normes nucléaires?
- Question n° 12 : Existe-t-il des moyens plus efficaces ou économiques pour la CCSN d'élaborer des normes nucléaires accréditées?
- Question n° 13 : Est-ce que la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires a entraîné des résultats (favorables ou défavorables) inattendus, le cas échéant?

3. Approche d'évaluation et méthodologie

Le tableau d'évaluation du programme (voir l'annexe C) décrit les méthodes qui ont été utilisées pour recueillir les données relatives à chacun des indicateurs examinés. Afin d'assurer la fiabilité de l'information et des données recueillies, le tableau d'évaluation intègre plusieurs sources de données et de méthodes de recherche complémentaires. L'évaluation s'est appuyée sur quatre champs d'enquête, y compris des méthodes quantitatives et qualitatives : examen de la documentation, entrevues, sondage en ligne et étude d'étalonnage. On trouve plus loin une description des sources de données selon le champ d'enquête.

3.1 Sources de données

3.1.1 Examen de la documentation

On a procédé à un examen de la documentation dans le but de décrire le programme et ses activités, ses résultats et son mandat; d'évaluer sa pertinence; d'établir la production d'extraits conduisant à l'atteinte de résultats; et d'évaluer son efficacité.

Les sources déterminées comprennent, sans s'y limiter :

- les *Rapports annuels de la CCSN*, les *Rapports ministériels sur le rendement* et les *Rapports sur les plans et les priorités*
- les *Plans décennaux de la CSA*, les rapports de situation du CDSN, les journaux de bord des mesures de suivi, les *Rapports des groupes de travail aux présidents*, les mesures de l'état du programme, les tableaux d'allocation des ressources du CDSN
- les politiques et les directives de la CSA régissant la normalisation
- les permis de la CCSN, les manuels des conditions de permis, les documents d'application de la réglementation, les guides, les normes, les politiques et les procédures d'examen pour le personnel de la CCSN
- les présentations PowerPoint de la CCSN sur ses contributions au Programme visant les normes nucléaires

On trouve une liste complète des documents à l'annexe D. L'évaluateur a élaboré un modèle personnalisé pour intégrer les résultats et les conclusions de l'examen de la documentation. Ce modèle a permis l'extraction et l'analyse de renseignements pertinents sur les questions d'évaluation et les indicateurs.

3.1.2 Entrevues

Afin d'évaluer la pertinence du programme, la productivité d'extraits menant à l'atteinte de résultats et l'efficacité du programme, on a procédé à des entrevues avec des informateurs clés sélectionnés parmi le personnel de la CCSN. On a effectué principalement ces entrevues avec des membres de la direction (directeurs et directeurs généraux), qui couvrent tous les secteurs de la CCSN pour lesquels des normes de la CSA sont élaborées et appliquées. On a ciblé quelques gestionnaires de la CCSN (des experts et des agents techniques) possédant une bonne expertise en matière de contenu, qui ont permis de dresser un historique assez complet de la participation de la CCSN à l'élaboration des normes nucléaires de la CSA et/ou de l'utilisation de celles-ci dans le contexte de réglementation de la CCSN. Il a été déterminé

qu'étant donné le haut niveau d'expertise en matière de contenu de ces cadres supérieurs, il valait mieux effectuer des entrevues avec ces personnes que de les inclure dans le sondage. De plus, un certain nombre d'entrevues ont été réalisées auprès des représentants jouant un rôle clé dans la gestion du Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Au total, il y a eu quinze entrevues, comme l'illustre le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Entrevues avec des informateurs clés

Regroupement	Nombre d'entrevues
Personnel de la CCSN	
Directeurs généraux	7
Directeurs	3
Gestionnaires	3
Programme visant les normes nucléaires de la CSA	
Direction	2
Total	15

On a rédigé un guide d'entrevue à partir du tableau présenté dans le cadre d'évaluation, ainsi qu'à partir des résultats et des conclusions découlant de l'examen de la documentation. On a effectué un test préalable du guide auprès des membres du GTE afin d'obtenir de la rétroaction sur le contenu, la clarté, la longueur et la fluidité du guide.

De plus, une lettre d'engagement a été envoyée aux personnes interviewées au moins trois semaines avant la tenue de l'entrevue. Les entrevues se sont déroulées du 27 janvier 2012 au 22 février 2012.

Avant chaque entrevue, les personnes concernées ont reçu l'assurance de l'anonymat de leur participation (en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*), et les réponses ont été regroupées en ne faisant référence à aucune personne en particulier.

L'évaluateur a élaboré un modèle personnalisé pour intégrer les résultats et les conclusions des entrevues; ce modèle a permis l'extraction et l'analyse de renseignements pertinents sur les questions et les indicateurs de l'évaluation.

3.1.3 Sondage

Afin d'évaluer la pertinence du programme, la productivité d'extrants menant à l'atteinte de résultats et l'efficacité du programme, un sondage en ligne a été effectué. L'échantillon étudié réunissait 56 participants appartenant à l'une des trois catégories suivantes : a) représentants de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques du Programme visant les normes nucléaires de la CSA; b) autres employés de la CCSN citant/utilisant les normes dans le cadre de leur travail; et c) membres du comité de Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées externes à la CCSN qui participent à titre de membres votants ou de membres associés au CDSN de la CSA. Il importe de noter que bon nombre des membres votants ou des membres associés du CDSN siègent aussi aux comités/sous-comités techniques du Programme visant les normes nucléaires. Le nombre moyen d'années de participation au programme qu'ont signalé les répondants est de 6,5 ans.

Un guide de sondage a été rédigé à partir du tableau présenté dans le cadre d'évaluation, ainsi qu'à partir des résultats et des conclusions découlant de l'examen de la documentation. Un test préalable du guide a été réalisé auprès des membres du GTE afin d'obtenir de la rétroaction sur son contenu, sa clarté, sa longueur et sa fluidité.

De plus, une lettre d'engagement a été envoyée aux participants trois semaines avant le début du sondage, décrivant le but du sondage, la manière dont les résultats seraient utilisés, les détails logistiques

concernant l'accès au sondage et des considérations relatives à l'anonymat et à la protection des renseignements personnels. On a également envoyé un bref courriel de rappel à tous les participants deux jours avant le lancement du sondage (le 1^{er} février 2012). Le sondage a été disponible pour les participants pendant trois semaines; un NIP transmis par courriel à chaque participant leur permettait d'y accéder. Ce NIP personnalisé permettait aux participants de quitter le sondage et d'y revenir en tout temps afin de remplir le questionnaire ou de modifier des renseignements avant de les soumettre. En outre, une fois le questionnaire de sondage rempli et soumis, l'utilisation du NIP permettait de verrouiller ce document et d'en interdire l'accès ultérieur, sauf à l'administrateur du sondage. Cette précaution assurait que seule la personne à qui avait été assigné un NIP donné pouvait accéder au sondage et qu'elle ne pouvait y répondre qu'une seule fois.

Dans l'ensemble, le taux de réponse au sondage a été de 63 %. Le tableau 3 ci-dessous indique le taux de réponse selon la catégorie de répondants. Il convient de noter qu'on n'a pas fait appel à l'inférence statistique pour décrire les données de sondage. La population concernée ne possédait pas les caractéristiques d'une distribution normale, et l'échantillon n'a pu être tiré aléatoirement.

Tableau 3 : Taux de réponse selon la catégorie de répondants

Catégorie de répondants	Adresses de courriel valides	Nombre de réponses selon la catégorie	Taux de réponse (%)
Représentants de la CCSN participant à des comités/sous-comités techniques	17	11	65
Autres employés de la CCSN	18	7	39
Membres du comité de Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	21	17	81
Total des réponses	56	35	63

L'évaluateur a élaboré un modèle personnalisé pour intégrer les résultats et les conclusions du sondage; ce modèle a permis l'extraction et l'analyse de renseignements pertinents sur les questions et les indicateurs de l'évaluation.

3.1.4 Étude d'étalonnage

Afin d'évaluer les approches de conception/exécution mises en œuvre dans d'autres pays pour améliorer la rentabilité et l'efficacité, une étude d'étalonnage du modèle canadien de conception/exécution en matière d'élaboration et d'application de normes nucléaires nationales a été réalisée en regard de ceux des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France. Ces trois administrations ont été retenues en raison de leur utilisation de l'énergie nucléaire comme source complémentaire d'énergie. Un cadre comparatif a été élaboré, définissant quatre principaux indicateurs de comparaison. Comme la rentabilité et l'efficacité sont des priorités importantes qu'il faut évaluer dans ce type de processus, des indicateurs ont été choisis pour permettre de mesurer la complexité (en termes de portée du processus et des préoccupations), les coûts et le facteur temps. De plus, des facteurs ont été définis pour permettre d'évaluer chacun des quatre indicateurs de comparaison. L'étude a comporté un examen de la documentation provenant des trois

administrations et a été complétée par des entrevues avec des experts techniques des pays choisis, sauf la France⁴.

Un guide d'entrevue a été rédigé à partir du cadre d'analyse comparative. Trois semaines avant la tenue des entrevues, une lettre d'engagement a été envoyée aux participants, décrivant le but de l'entrevue, les indicateurs de l'étude et l'utilisation qui serait faite de l'étude. Notamment, cette lettre ne comportait pas de considérations relatives à l'anonymat ou à la protection des renseignements personnels, puisque les entrevues étaient strictement d'ordre factuel et avaient pour but de suppléer à toutes les lacunes d'information relevées dans l'analyse des données découlant de l'examen de la documentation.

L'évaluateur a élaboré un modèle personnalisé pour intégrer les résultats et les conclusions du sondage. Ce modèle a permis l'extraction et l'analyse de renseignements pertinents sur les questions et les indicateurs de l'évaluation.

3.2 Limites de la méthodologie d'évaluation et stratégies d'atténuation

La méthodologie d'évaluation était conçue pour fournir de multiples sources de données, permettant ainsi de déterminer des résultats d'évaluation pertinents. On a recueilli des données et des renseignements de manière à répondre aux questions d'évaluation et à mesurer les indicateurs. Comme dans toutes les évaluations, il y a des limites et des considérations dont il faut tenir compte.

Manque de données relatives au rendement

Au cours de la phase de planification, il est apparu évident que la CCSN n'avait pas en place de stratégie de mesure du rendement en ce qui concerne sa contribution au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Par conséquent, les avantages et les mesures permettant d'évaluer le rendement des résultats attendus n'étaient pas documentés. Afin de pouvoir évaluer efficacement la contribution de la CCSN au Programme, il faudrait que des données crédibles et fiables sur le rendement soient recueillies de façon systématique.

Stratégie d'atténuation : L'évaluateur a rencontré le Groupe de travail sur l'évaluation (GTE) afin de déterminer et de recueillir de la documentation clé sur le Programme visant les normes nucléaires, permettant d'établir s'il était possible de générer suffisamment de données pour procéder efficacement à une évaluation. La CSA tient des dossiers bien organisés, qui sont accessibles aux membres du GTE, et qui remontent jusqu'en 2006. Ces documents présentaient le suivi inhérent du rendement de la CSA au cours de ces années. De plus, le GTE n'a pas mis de temps à repérer des documents clés décrivant la gouvernance du programme et les problèmes. Une première évaluation de ces données a déterminé qu'elles étaient suffisantes pour procéder efficacement à une évaluation. Un modèle logique a été créé et étayé par un tableau d'évaluation permettant de déterminer les problèmes, les questions, les indicateurs et les sources de données. Le GTE et le Comité consultatif d'évaluation (CCE) ont validé à la fois le modèle logique et le tableau d'évaluation.

Manque de données financières

Au cours de la phase de planification, il est apparu évident que les données financières soutenant les extraits et les résultats étaient insuffisantes. Les données financières relativement aux résultats sont essentielles pour évaluer l'économie. Par ailleurs, il était possible de mesurer l'efficacité jusqu'à un certain point, puisque la CSA produit des tableaux des ressources planifiées pour chaque année financière.

⁴On n'a pu effectuer une entrevue avec le représentant technique ciblé de la France, ou avec son délégué, car il a été impossible de le joindre dans le délai imparti, malgré les multiples tentatives de la CCSN pour contacter l'Autorité de sûreté nucléaire française.

Ces tableaux de ressources comprennent les jours-personnes prévus relativement aux représentants de la CCSN participant au CDSN, ainsi qu'à ceux participant aux comités/sous-comités techniques du Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Il n'a pas été déterminé à cette étape de planification, si les employés de la CCSN effectuent le suivi du temps réel qu'ils consacrent à ces activités en regard du temps planifié établi par la CSA.

Stratégie d'atténuation : L'évaluateur a proposé une analyse financière présentant les dépenses planifiées par opposition aux dépenses réelles consacrées à des activités liées à la CSA, en regard des documents d'application de la réglementation. L'hypothèse sous-jacente était qu'un suivi de données financières suffisantes était effectué au sein de la CCSN, mais qu'il concernait à la fois les activités liées à la CSA et celles liées aux documents d'application de la réglementation. Grâce à l'instauration d'un comparateur s'appliquant aux documents d'application de la réglementation, il a été possible de considérer partiellement l'économie. De plus, l'évaluateur a introduit des mesures indirectes pour les cas où les dépenses financières réelles ne pouvaient être obtenues. Ces mesures indirectes comportaient une série d'entrevues et de questions de sondage ciblant le temps consacré selon le souvenir que les personnes en avaient relativement à des activités liées à la CSA, et les opinions sur l'efficacité et la rentabilité (ce dernier permettant de déterminer l'économie). En outre, une étude d'étalonnage a été conçue comme un autre champ d'enquête, abordant particulièrement les approches de conception et d'exécution (visant à améliorer la rentabilité et l'efficacité) dans trois autres pays.

4 Gestion de l'évaluation

4.1 Rôles et responsabilités

L'évaluateur principal gère toutes les phases de l'évaluation (planification, exécution et rapport), conçoit tous les produits livrables, y compris le mandat, le cadre d'évaluation, les modèles et les outils de cueillette des données, les contrats, la correspondance avec les personnes interviewées et les répondants au sondage, les rapports provisoires et le rapport définitif d'évaluation, le soutien technique relatif au plan d'action de la gestion et les réunions servant à informer la haute direction des résultats, des conclusions et des recommandations de l'évaluation.

Le Groupe de travail sur l'évaluation (GTE) est formé du directeur général, d'un directeur et de deux employés supérieurs de la Direction de la politique de réglementation. Le rôle premier du GTE est de soutenir, en temps opportun, la coordination de la cueillette des données et de définir les outils de cette cueillette. De plus, le GTE a joué un rôle clé dans la validation du cadre de l'évaluation (y compris le modèle logique et le tableau d'évaluation) avant sa présentation au Comité consultatif d'évaluation (CCE). Il a également collaboré à la version provisoire du rapport d'évaluation, validant son contenu avant sa présentation au CCE, et il a aussi contribué à la réponse de la direction aux recommandations de l'évaluation et au Plan d'action de la direction.

Le CCE est formé de trois directeurs généraux, représentant la Direction de la politique de réglementation, la Direction de l'évaluation et de l'analyse et la Direction de la planification stratégique (chef de l'évaluation). Le rôle premier du CCE est de fournir un apport en matière de gestion stratégique pour aider à la validation du cadre d'évaluation (y compris le modèle logique et le tableau d'évaluation), ainsi que du rapport d'évaluation et de la réponse de la direction aux recommandations d'évaluation, par le biais du Plan d'action de la direction, avant l'approbation par le Comité d'évaluation ministériel (CEM) et le président.

Le Comité de gestion joue le rôle de CEM de la CCSN, et il est responsable de la validation en temps opportun des rapports d'évaluation et des plans d'action de la direction. Le responsable de l'évaluation

(directeur général de la Direction de la planification stratégique) assure les fonctions de secrétariat pour le CEM; le président de la CCSN, administrateur général responsable de l'approbation de tous les rapports d'évaluation de la CCSN et des plans d'action de la direction, est également membre du CEM.

4.2 Contrats et procédures connexes/Considérations

Il y a eu deux contrats associés au soutien de l'évaluation de la contribution au programme de la CSA :

- 1) un contrat à fournisseur unique pour élaborer et effectuer un sondage en ligne⁵
- 2) un contrat à fournisseur unique pour élaborer et effectuer un exercice comparatif⁶

Les contrats ont soutenu l'utilisation par la fonction d'évaluation de ressources internes et de ressources contractuelles afin de produire des rapports d'évaluation en temps opportun. L'évaluateur a décidé de donner le sondage à contrat, car la CCSN ne détient pas actuellement de permis d'utilisation de logiciel permettant de procéder efficacement à un sondage en ligne. Il a jugé que l'étude d'étalonnage pouvait aussi être donnée à contrat, car l'expertise en matière de contenu concernant l'élaboration de normes pourrait être mieux utilisée si une entreprise extérieure (disposant de connaissances en matière de contenu dans ce domaine) menait cette étude.

4.3 Calendrier – Planifié par opposition à réel

Le calendrier de planification et de réalisation de cette évaluation a été respecté comme prévu et établi dans le cadre d'évaluation. On trouve dans le tableau 4 ci-dessous une description du calendrier selon les phases du projet : planification (jaune), exécution (vert) et rapport (rose).

Tableau 4 : Calendrier de l'évaluation

Année	2011			2012					
Phase									
Activité/mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6
Examen et approbation du cadre d'évaluation									
Élaboration et approbation du mandat de l'évaluation									
Élaboration des contrats relatifs à l'évaluation									
Élaboration des outils de cueillette des données									
Documentation de la cueillette des données									
Publication des contrats relatifs à l'évaluation									
Choix des participants au sondage									
Choix des participants aux entrevues									
Réalisation d'un examen de la documentation									
Choix de fournisseurs relatif à l'évaluation									
Réalisation des entrevues									
Obtention des analyses de l'entrepreneur									
Rédaction d'une version provisoire du rapport									
Approbation du rapport d'évaluation									

⁵ Ce contrat à fournisseur unique pour élaborer et effectuer un sondage en ligne a représenté un montant de 22 402,25 \$.

⁶ Ce contrat à fournisseur unique pour élaborer et effectuer un exercice comparatif a représenté un montant de 24 860 \$.

4.4 Difficultés de mise en œuvre

Facteur temps

On s'attendait à ce que le calendrier de réalisation de cette évaluation soit plutôt serré, étant donné que la portée et le plan de l'évaluation complets n'avaient pas été élaborés antérieurement. Sans un plan clair (articulé dans un cadre d'évaluation et validé par des parties intéressées clés du programme et une surveillance attentive de la gestion du projet, en regard du calendrier établi dans le cadre de ce plan), l'évaluation n'aurait pu être remise dans les délais prévus. De même, le manque de données financières ou relatives au rendement, souligné précédemment dans la section 3.2, s'est ajouté au défi que représentait le facteur temps.

Stratégie d'atténuation : L'évaluateur a rencontré les principales parties intéressées du programme au début du projet d'évaluation afin de déterminer rapidement et de rassembler la documentation pertinente dans le contexte, de solliciter des opinions sur la perception des problèmes définissant la portée de l'évaluation et d'établir la participation attendue de ces parties intéressées tout au long du processus. Par la suite, un cadre d'évaluation a été élaboré, y compris un modèle logique et un tableau d'évaluation; ce plan a permis de préciser efficacement la portée totale, la méthodologie ainsi que la conception et le calendrier de l'évaluation. Des consultations fréquentes avec le GTE et le CCE ont eu lieu tout au long du processus. Après l'approbation du cadre d'évaluation, l'évaluateur a élaboré et mis en place une structure complète de répartition du travail pour gérer la conduite de l'évaluation. Grâce à une planification et à une gestion de calendrier attentives, jumelées à une communication efficace entre l'évaluateur et les principales parties intéressées, le rapport d'évaluation et le plan d'action de la direction ont été rédigés dans les délais prévus.

5 Résultats et conclusions

5.1 Pertinence

Voici les questions d'évaluation explorées dans cette section :

- Est-il légitime pour la CCSN de participer au Programme visant les normes nucléaires?
- Les objectifs du Programme visant les normes nucléaires s'alignent-ils sur les priorités organisationnelles de la CCSN?
- Existe-t-il à la CCSN un besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires?

Conclusion

La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) et la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* appuient la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. La LSRN établit que la CCSN a la responsabilité d'appliquer des normes nationales cohérentes au développement, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire, tandis que la Directive du Cabinet favorise le recours à des organisations, comme la CSA, pour élaborer des normes. La contribution que la CCSN fournit au Programme visant les normes nucléaires de la CSA s'aligne sur les priorités organisationnelles de la CCSN, comme le précisent les rapports annuels de l'organisme depuis 2007-2008. De plus, cet alignement est soutenu par les employés de la CCSN qui citent/utilisent les normes de la CSA dans le cadre de leur travail ou participent aux comités/sous-comités techniques qui élaborent les normes du Programme visant les normes nucléaires. Le personnel de la CCSN et les parties intéressées de l'industrie qui ont été interrogés ou qui ont fait l'objet du sondage

favorisent clairement la poursuite de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires. En outre, la participation de la CCSN à ce programme génère des avantages clés importants : utilisation ultérieure des normes de haute qualité qui sont élaborées pour établir le cadre de réglementation de la CCSN; amélioration de la compréhension des points de vue entre la CCSN et l'industrie; amélioration de l'adhésion de l'industrie aux normes facilitant ainsi la réglementation; acquisition et utilisation d'expertise technique par la participation au processus d'élaboration de normes; et amélioration de l'efficacité relative à l'élaboration de normes grâce au recours au travail technique passé, réalisé dans le cadre de l'élaboration de normes connexes.

Dans une perspective d'avenir, une croissance est possible avec l'élaboration et la mise en application de documents d'orientation pour le personnel de la CCSN portant sur les processus et les procédures d'élaboration et d'application de normes au sein du cadre de réglementation de la CCSN, le soutien de la haute direction apporté au personnel de la CCSN participant aux comités/sous-comités et le suivi continu des normes de la CSA comme partie intégrante du Plan du cadre de réglementation de la CCSN. De plus, la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* fédérale qui favorise le recours à des organisations de normalisation comme la CSA, devrait être prise en compte dans l'effort que la CCSN déploie pour sensibiliser les employés participant à l'élaboration ou à l'application des normes de la CSA.

Preuves à l'appui

Est-il légitime pour la CCSN de participer au Programme visant les normes

Comme il est établi en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, il est légitime pour la CCSN de participer au Programme visant les normes nucléaires. La *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* appuie la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires.

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN, 1997), la CCSN a le mandat d'appliquer des normes nationales cohérentes au développement, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire. De plus, conformément à la LSRN, la CCSN détient le plein pouvoir d'établir et d'appliquer ces normes nationales relatives à l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. La *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* fédérale, qui s'applique à tous les ministères et organismes engagés dans le processus fédéral de réglementation, favorise l'utilisation des approches et des outils de normalisation offerts par le Système national de normes du Canada (SNNC), qui est régi par le Conseil canadien des normes (CCN). L'Association canadienne de normalisation est accréditée par le CCN pour élaborer des normes nationales dans de nombreux domaines, y compris le secteur nucléaire.

Les objectifs du Programme visant les normes nucléaires s'alignent-ils sur les priorités organisationnelles de la CCSN?

La contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA s'aligne sur les priorités organisationnelles de la CCSN.

Les *Rapports annuels de la CCSN*, qui remontent jusqu'en 2007-2008, comportent des références explicites à la contribution de la CCSN à la révision, à la mise à jour et à la modernisation de plusieurs normes de la CSA concernant les centrales nucléaires. Ces rapports annuels établissent que « le personnel de la CCSN a contribué à la révision, à la mise à jour et à la modernisation de plusieurs normes de l'Association canadienne de normalisation concernant les centrales nucléaires [...] ».

On a demandé aux répondants au sondage (membres des comités/sous-comités techniques représentant la CCSN et autres employés de la CCSN) de coter dans quelle mesure l'objectif du Programme visant les normes nucléaires de la CSA s'aligne sur les quatre priorités organisationnelles de la CCSN. Ces cotes révèlent la perception d'un haut degré d'alignement. Les quelques répondants qui croient que les objectifs sont seulement « plutôt alignés » considèrent généralement les priorités et les perspectives qui diffèrent entre la CCSN et la collectivité des affaires (la CCSN met l'accent sur la sûreté, tandis que la collectivité des affaires est concernée surtout par les processus d'affaires et les profits).

Existe-t-il à la CCSN un besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires?

Afin de procéder à une évaluation claire et complète du besoin permanent de la CCSN de participer au Programme visant les normes nucléaires, on a distribué à tous les répondants du sondage un ensemble de questions spécifiques – couvrant l'évaluation du besoin permanent, les avantages clés, les domaines de changement (c.-à-d. d'amélioration) et la clarté des rôles de la CCSN et de la CSA.

Il existe à la CCSN un besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires.

Les conclusions découlant des entrevues et du sondage en ligne montrent qu'un besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires de la CSA existe à la CCSN – comme l'indiquent 100 % des personnes interviewées et 88 % des répondants au sondage. Les trois catégories de répondants appuient clairement la participation de la CCSN au programme. On remarque chez les employés de la CCSN qui ne participent pas à des comités/sous-comités techniques une légère tendance à être moins favorables (avec seulement 71 % d'entre eux indiquant soutenir une telle participation).

La CCSN tire d'importants avantages clés de sa participation au Programme visant les normes nucléaires. On a demandé à tous les répondants au sondage et à toutes les personnes interviewées d'indiquer des avantages clés découlant de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Les avantages les plus fréquemment mentionnés couvraient les priorités suivantes :

- utilisation par la CSA d'un processus officiel et rigoureux duquel découlent des normes de haute qualité pouvant être utilisées dans le cadre de réglementation de la CCSN
- amélioration de la compréhension des perspectives entre la CCSN et l'industrie, y compris la clarté de la distinction entre réglementation (précisant « ce qui doit être fait ») et normes (précisant « comment cela sera fait »)
- amélioration de l'adhésion de l'industrie relativement aux aspects techniques que comportent les normes et auxquels fait référence le cadre de réglementation de la CCSN
- grâce à la participation à l'élaboration de normes, échange d'expertise technique entre tous les participants
- progrès continu et évolution des pratiques d'élaboration de normes – l'élaboration d'une nouvelle norme donne lieu à une amélioration de l'efficacité, car il n'est pas nécessaire de discuter à nouveau du contexte technique déjà couvert par d'anciennes normes connexes

Des domaines de croissance future ont été cernés afin de répondre à des besoins supplémentaires. Bien que ce développement échappe au contrôle de la CCSN, il constitue un effet direct de la capacité de la CSA à accroître le nombre de ses membres. On a demandé à tous les répondants au sondage et à toutes les personnes interviewées de donner leur opinion concernant les changements qui sont requis en matière de participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Les répondants et les personnes interviewées ont été nombreux à souligner les changements ou les possibilités d'amélioration qui suivent :

- Il faudrait examiner et clarifier les objectifs, les processus et les procédures permettant d'appliquer les normes comme exigences de réglementation, y compris de l'orientation pour les employés de la CCSN qui participent aux comités/sous-comités techniques de la CSA.
- Il faudrait soutenir les employés de la CCSN qui participent à l'élaboration de normes en prévoyant une plus grande surveillance de la haute direction, surtout dans les cas où survient un problème qui interrompt le processus normatif et si les examens de normes sont effectués à un niveau plus stratégique au sein de la CCSN.
- Il existe un besoin permanent d'assurer que les normes de la CSA ne recourent pas le travail de la CCSN et qu'elles sont utilisées pour soutenir le cadre de la CCSN; le Plan du cadre de réglementation de la CCSN est un élément clé de l'établissement des priorités et de l'organisation des efforts de la CCSN dans ce domaine.

Bien que cela ne concerne pas directement la participation de la CCSN, bon nombre des personnes interviewées ont suggéré que la CSA accroisse le nombre de ses membres en incluant plus d'organisations représentant d'autres technologies, lesquelles caractérisent le progrès futur du Canada, et qu'elle devienne membre d'organisations internationales comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Il faudrait préciser davantage les rôles et les responsabilités de la CCSN et de la CSA, en élaborant des documents d'orientation pour le personnel, qui traiteraient des processus et des procédures de participation à l'élaboration et à l'application de normes. L'évaluateur a demandé à tous les répondants au sondage et à toutes les personnes interviewées de donner leur opinion à savoir si les rôles et les responsabilités de la CCSN et de la CSA sont clairs; 69 % des répondants et 60 % des personnes interviewées ont indiqué que c'était effectivement le cas. Il convient de noter que, parmi les répondants au sondage, 57 % des employés de la CCSN croient que ces rôles et responsabilités ne sont pas clairs. On a demandé des explications supplémentaires à ces répondants et aux personnes interviewées qui ont signalé que les rôles et les responsabilités n'étaient pas clairs. Ils ont déclaré pour la plupart qu'il existe un manque général de compréhension des processus et procédures concernant le rôle que joue la CCSN au sein des comités techniques (particulièrement en ce qui touche le vote), à la question de savoir qui prend les commandes lors de la préparation d'une norme, et aux connaissances des processus de la CCSN permettant d'utiliser une norme comme exigence réglementaire.

5.2 Efficacité

Voici les questions d'évaluation explorées dans cette section :

- Dans quelle mesure les plans stratégiques et opérationnels constituent-ils une orientation claire pour le Programme visant les normes nucléaires?
- Dans quelle mesure les progrès des comités sont-ils suivis et dans quelle mesure les parties intéressées sont-elles informées de l'état d'avancement des projets?
- Dans quelle mesure les normes publiées sont-elles utilisées par la CCSN dans son cadre de réglementation et ses permis?
- Dans quelle mesure les examens spéciaux et les rapports des groupes de travail ont-ils amené l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires?
- Dans quelle mesure la CCSN s'aligne-t-elle sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale*?

Conclusions

Les normes élaborées par le Programme visant les normes nucléaires de la CSA sont essentielles à la capacité de la CCSN de réglementer l'industrie nucléaire. Actuellement, 82 % des normes courantes de la CSA sont citées dans les documents relatifs aux exigences (c.-à-d. obligations) ainsi que dans les documents d'orientation (c.-à-d. base volontaire), ou sont mentionnées dans le cadre de réglementation de la CCSN. Le personnel de la CCSN qui est responsable de maintenir et d'appliquer le cadre de réglementation de la CCSN cite/utilise les normes de la CSA sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Par conséquent, les normes sont des outils utilisés couramment pour vérifier la conformité.

Les rapports de situation, les examens spéciaux et les groupes de travail ont tous contribué au succès du Programme visant les normes nucléaires et lui ont permis de produire des normes pertinentes et accessibles en temps opportun. Toutefois, l'information contenue dans les rapports de situation (c.-à-d. données sur le rendement, besoins émergents et tendances du Programme visant les normes nucléaires) n'est pas communiquée efficacement au personnel de la CCSN, particulièrement à celui qui participe aux comités/sous-comités techniques. Or, cette lacune peut avoir un impact sur le fonctionnement des comités/sous-comités techniques ainsi que sur la capacité des employés de la CCSN participant à ces comités de se préparer pour les réunions, d'informer leurs superviseurs et de faire le point avec eux.

De plus, cet effort pour informer tous les employés de la CCSN (ceux qui participent à des comités/sous-comités techniques, ainsi que ceux qui citent/utilisent les normes de la CSA dans leur travail) doit aussi viser la clarté de l'orientation et de l'application stratégiques à l'élaboration de normes. À l'heure actuelle, bon nombre d'employés de la CCSN ne font pas la distinction entre la responsabilité de la CCSN d'établir des exigences réglementaires et le rôle de la CSA consistant à élaborer des normes consensuelles dans l'industrie. De plus, les conditions que définissent les lois canadiennes et la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale* (favorisant la collaboration entre des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans le but de mettre sur pied un système de réglementation efficient) devraient être prises en compte dans l'effort déployé par la CCSN pour promouvoir l'engagement de tous ses employés participant à l'élaboration et à l'application des normes de la CSA.

Preuves à l'appui

Dans quelle mesure les plans stratégiques et opérationnels constituent-ils une orientation claire pour le Programme visant les normes nucléaires?

Il est évident que tous les employés de la CCSN participant aux comités techniques du Programme visant les normes nucléaires de la CSA ont besoin d'orientation stratégique et opérationnelle suffisamment claire. Plus particulièrement, le champ de compétence et l'application de l'élaboration des normes de la CSA, ainsi que l'utilisation de celles-ci au sein du cadre de réglementation de la CSA, doivent être définis et clairement communiqués. Cette nécessité est particulièrement évidente chez les employés de la CCSN qui sont de nouveaux participants aux comités/sous-comités techniques du Programme visant les normes nucléaires.

La planification stratégique et opérationnelle au sein du Programme visant les normes nucléaires est intégrée au travail des comités techniques par le biais des rapports de situation du CDSN (utilisés pour informer les parties intéressées des contraintes, des priorités ou des stratégies concernant les projets dans le but d'améliorer l'efficacité) et des *Rapports des groupes de travail aux présidents* (utilisés pour déterminer et élaborer des améliorations communes relatives au Programme visant les normes

nucléaires⁷). Les contraintes, priorités ou stratégies et améliorations subséquentes qui ont été cernées, comprennent, sans s'y limiter, la mise sur pied de comités de direction, qui améliorent la planification et le contrôle du processus d'élaboration; l'amélioration de la participation du personnel de la CSA, qui permet de réduire significativement le temps que passent les parties intéressées à l'élaboration des normes et la longueur du calendrier d'élaboration d'une norme.

En outre, la planification stratégique et opérationnelle dépend des examens spéciaux de la CSA, lesquels engagent les parties intéressées concernées par le Programme visant les normes nucléaires à discuter d'un problème particulier dans le but de faire l'unanimité sur des mesures d'atténuation/des solutions pour l'avenir. Le dernier exercice d'examen spécial a eu lieu en juin 2009 et a porté sur l'élaboration de normes de la CSA et sur l'application de celles-ci dans le contexte de la réglementation⁸. Cet atelier stratégique a clairement montré que les différents rôles et responsabilités de la CCSN et de la CSA ne semblent pas bien compris, et qu'il subsiste des questions irrésolues en ce qui concerne l'application de nouvelles normes ou de normes révisées au cadre de réglementation de la CCSN. Deux stratégies d'atténuation ont été mises de l'avant : la première étant de clarifier les rôles et les responsabilités de la CCSN et de la CSA – les deux organisations doivent préciser la distinction entre le « quoi » (c.-à-d. la responsabilité de la CCSN d'établir des exigences de réglementation) et le « comment » (c.-à-d. la capacité de la CSA d'indiquer les attentes concernant la manière dont les titulaires de permis respectent les exigences de réglementation) et de communiquer en profondeur cette information à toutes les parties intéressées; la seconde stratégie (qui a reçu un accueil très favorable dans l'industrie nucléaire) étant de permettre aux titulaires de permis de soumettre des demandes parallèles de modification de permis afin de tenir compte des nouvelles normes ou des normes révisées, entraînant ainsi une application uniforme des exigences pour tous les titulaires de permis.

Les rétroactions reçues durant les entrevues permettent de constater qu'il existe une différence significative entre les employés de la CCSN participant aux comités de gestion du Programme visant les normes nucléaires (le CDSN et le comité de direction élargi) et les employés de la CCSN qui sont de nouveaux participants aux comités/sous-comités techniques. Les employés de la CCSN qui participent aux comités techniques depuis plusieurs années consécutives, ainsi qu'aux comités de gestion du programme, saisissent clairement l'orientation stratégique et opérationnelle du Programme visant les normes nucléaires, et ont une compréhension fondamentale des responsabilités et des rôles différents de la CCSN et de la CSA.

Les données du sondage ont fourni d'autres preuves de cette distinction. On a demandé aux employés de la CCSN participant aux comités techniques du Programme visant les normes nucléaires (y compris aux nouveaux participants) d'indiquer si les plans stratégiques et opérationnels existants leur offrent une orientation claire en ce qui concerne leur travail dans ces comités. La majorité (63 %) des répondants a signalé que l'orientation reçue n'est pas suffisante. Quelques répondants ont déclaré recevoir des directives de leur directeur, tandis que d'autres ont dit ne pas en recevoir du tout. Notamment, deux répondants ont ajouté qu'il existait un manque général de clarté concernant la stratégie d'ensemble ou l'orientation relative à la participation de la CCSN au programme de la CSA.

⁷ Dans ces rapports, on trouve notamment la fiche de rendement des comités techniques, le tableau d'allocation des ressources du CDSN, le plan d'activités du Programme visant les normes nucléaires, le plan décennal des comités techniques, les rapports des comités techniques individuels et des commentaires relatifs à des problèmes soulevant des risques pour l'élaboration future de normes.

⁸ L'exercice d'examen spécial a défini ce problème en posant trois questions : (1) Les normes de la CSA constituent-elles la bonne structure, offrent-elles un contenu adéquat relativement aux documents de réglementation de la CCSN et permettent-elles de répondre aux besoins de l'industrie? (2) Y a-t-il en place un système pour prendre en charge l'impact des changements requis par la publication de nouvelles normes? (3) Quels sont les besoins qui émergent compte tenu du contexte changeant de l'industrie?

Dans quelle mesure les progrès des comités sont-ils suivis et dans quelle mesure les parties intéressées sont-elles informées de l'état d'avancement des projets?

Les progrès des comités sont suivis et les parties intéressées sont régulièrement informées de l'état d'avancement des projets grâce à divers rapports émanant du Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Les divers rapports de situation – indiquant les progrès, les besoins et les tendances – ont contribué au succès des normes de la CSA qui sont pertinentes et disponibles en temps opportun. Les membres du CDSN sont régulièrement informés de l'état du Programme visant les normes nucléaires; toutefois, le personnel de la CCSN qui participe aux comités/sous-comités techniques, en particulier, ne l'est pas. Le contenu stratégique (c.-à-d. les besoins émergents, les tendances et le rendement du Programme visant les normes nucléaires) qui est intégré aux rapports de situation peut avoir un effet important sur le fonctionnement des comités/sous-comités techniques, de même que sur la capacité des employés représentant la CCSN à ces comités de se préparer pour les réunions et d'informer leur superviseur des derniers développements.

Les progrès des comités sont suivis et les parties intéressées sont régulièrement informées de la situation des projets par l'intermédiaire de divers documents que produit et diffuse le Programme visant les normes nucléaires. Parmi les documents qui sont produits et diffusés semestriellement, on compte les rapports de situation des comités techniques (qui fournissent aux membres du CDSN un aperçu des normes qui sont en voie de réalisation, des normes qui présentent un risque – gérables en termes de calendrier et ne nécessitant pas l'intervention du CDSN – et des normes qui exigent l'intervention du CDSN pour progresser, ainsi que des nouvelles propositions de normes); les rapports de situation du CDSN (qui décrivent la situation de toutes les normes au cours d'une année financière, et fournissent de l'information sur les besoins émergents et les tendances qui toucheront le programme dans l'avenir); les rapports sur l'état du programme (qui fournissent une évaluation relative du rendement de l'élaboration de normes en regard des plans des comités techniques décennaux); et des journaux de bord des mesures de suivi (utilisés pour organiser les mesures de suivi destinées au CDSN, au président du CDSN, au personnel de la CSA et aux présidents des comités techniques, y compris les dates limites et les rapports de situation). Parmi les documents produits et diffusés annuellement, on compte les plans des comités techniques décennaux (qui constituent une feuille de route pour les années financières en cours et futures en ce qui concerne la préparation, l'examen et la publication de modifications aux normes, de nouvelles éditions de normes ou l'élaboration de normes qui n'existaient pas par le passé et qui viennent d'être instaurées); et les tableaux de l'allocation des ressources du CDSN (qui établissent les contributions planifiées en termes de « jours-personnes » pour chaque membre selon les comités techniques).

Essentiellement, tous les documents émanant du Programme visant les normes nucléaires se rapportent directement à l'élaboration de normes ou appuient celle-ci. Ces différents efforts de suivi ont pour but de gérer et de surveiller le programme, et ont vraisemblablement contribué au succès de la production de normes disponibles en temps opportun.

Comme l'indique le tableau 5, le Programme visant les normes nucléaires est généralement en bonne voie de respecter ses calendriers prévus d'élaboration de normes. Lorsque l'intervention du CDSN est requise pour progresser, il semble que tous les problèmes se règlent sans nécessiter de prolongement systématique dans les années subséquentes. La case jaune (norme présentant un risque, mais gérable et ne nécessitant pas l'intervention du CDSN) signifie que la plupart des problèmes semblent systématiquement liés au facteur temps (délais entraînés par la traduction en français, ajout de nouveaux membres aux comités techniques, période de rédaction de la version provisoire plus longue que prévu, ou délai de publication

plus long que prévu). La case rouge (norme nécessitant l'intervention du CDSN) signifie que les problèmes peuvent aller d'un retard (traduction en français) jusqu'à la nécessité d'assigner des ressources supplémentaires pour être en mesure de terminer le travail relatif à la norme en question. Une seule question irrésolue, la norme N290.3 de la CSA, a été mise en attente en raison de la difficulté que posait la formation d'un sous-comité technique; on a mis un an et demi pour résoudre le problème.

Tableau 5 : Évaluation du calendrier planifié d'élaboration du Programme visant les normes nucléaires

Code/rapport	En bonne voie	À risque	Nécessite l'intervention du CDSN	Nouvelle proposition	Total
Printemps 2006	14	8	0	0	22
Automne 2006	23	0	2	6	31
Printemps 2007	16	0	7	3	26
Automne 2007	27	1	0	0	28
Printemps 2008	21	4	0	0	25
Automne 2008	24	4	1	1	30
Printemps 2009	28	1	1	0	30
Automne 2009	27	1	1	0	29
Printemps 2010	20	0	0	6	26
Automne 2010	20	0	0	2	22
Printemps 2011	22	0	1	0	23
Automne 2011	22	0	1	5	28

On a demandé à la fois aux membres du personnel de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques et aux membres du comité du Programme visant les normes nucléaires/parties intéressées s'ils reçoivent des rapports de situation. Dans l'affirmative, on leur demandait aussi s'ils les recevaient en temps voulu, de manière à pouvoir participer activement au travail des comités. Les résultats du sondage ont révélé qu'une proportion importante de membres représentant la CCSN aux comités/sous-comités techniques ne reçoit pas les rapports de situation (64 %) comparativement aux membres de la CSA (24 %). Cependant, tous les membres du personnel de la CCSN qui ont dit recevoir les rapports (36 %) croient que ceux-ci leur parviennent en temps opportun. Cela a aussi été constaté, mais à un degré moindre, chez les membres de la CSA (92 %). On a demandé aux membres du personnel de la CCSN recevant les rapports de situation s'il était possible d'améliorer ces rapports d'une quelconque façon. Les suggestions d'amélioration comprennent l'utilisation d'un modèle pour les rapports de situation afin d'en faciliter la préparation et la lecture; l'examen/la révision des mesures que comportent les rapports, permettant d'assurer qu'ils reflètent la situation du Programme visant les normes nucléaires; l'apport d'information sur les progrès réalisés en matière d'élaboration des documents d'orientation et relatifs à la réglementation de la CCSN.

Les commentaires reçus lors des entrevues ont clairement montré que les rapports de situation sont transmis aux membres du CDSN. De plus, il a été déterminé que les représentants de la CCSN au sein du CDSN tiennent des réunions annuelles avec le personnel de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques dans le but d'échanger de l'information sur la situation générale du Programme visant les normes nucléaires et d'obtenir de la rétroaction sur les préoccupations actuelles et futures de la CCSN.

Dans quelle mesure la CCSN, dans son cadre de réglementation, utilise-t-elle avec profit les normes qui sont publiées?

L'intégration des normes de la CSA au cadre de réglementation de la CCSN comporte des avantages importants; il est clair que l'utilisation des normes de la CSA par le personnel de la

CCSN participant à leur élaboration ou à leur application est souhaitable. Au cours de la période allant de 2006 à 2011, le Programme visant les normes nucléaires de la CSA a publié 29 normes et confirmé neuf normes existantes pour un total de 38 normes accessibles au public. La CCSN utilise 82 % des normes de la CSA dans ses documents relatifs aux exigences (c.-à-d. d'application obligatoire) et d'orientation (c.-à-d. d'application volontaire).

Trente-huit normes nucléaires de la CSA ont été publiées⁹ au cours de la période allant de 2006 à 2011. Parmi ces 38 normes, 29 ont été élaborées et 9 ont été confirmées. Si l'on tient compte des références primaires (directes) et des références secondaires (indirectes) aux normes de la CSA, 31 normes sur un total de 38 (soit 82 %) sont citées dans le cadre de réglementation de la CCSN. Le cadre de réglementation est constitué de documents relatifs aux exigences (d'application obligatoire) – y compris les règlements, les permis, les *Manuels des conditions de permis*, les documents d'application de la réglementation, et les documents d'application de la réglementation visant les substances nucléaires – ainsi que de documents d'orientation (d'application volontaire) – prenant la forme de guides, de normes de la CCSN, de politiques, de procédures d'examen du personnel et d'autres documents. Tous ces documents ont fait l'objet d'un examen pour déterminer dans quelle mesure les normes de la CSA y sont citées. Tous les permis et les *Manuels des conditions de permis* citent les normes de la CSA (7 sur 7). Les normes de la CSA sont aussi citées, mais dans une moindre mesure, dans les documents d'application de la réglementation (5 sur 16), les guides (4 sur 31), les normes de la CCSN (5 sur 7) et les procédures d'examen pour le personnel (13 sur 73). Les documents relatifs à la réglementation des substances nucléaires, les politiques et d'autres documents ne font pas mention des normes de la CSA. Le tableau 6 suivant indique les références primaires et secondaires aux normes de la CSA trouvées à la fois dans les documents relatifs aux exigences et les documents d'orientation, comme partie intégrante du cadre de réglementation de la CCSN.

⁹ Association canadienne de normalisation, « Shop CSA », http://shop.csa.ca/en/canada/energy/nuclear/icat/nuclear#nuclear?sort=name&parentCategoryRef=nuclear&order=asc&q=*&setpagenum=1&isviewall=1&perpage=38&bklist=icat,5,shop,publications,energy,nuclear&_suid=134150838504909952082618394935

Tableau 6 : Normes de la CSA citées dans le cadre de réglementation de la CCSN¹⁰

Référence principale à une norme de la CSA (selon le code)	Norme de la CSA (selon le nom)	Publiée ou confirmée (2006-2011)	Référence secondaire à une norme de la CSA (selon le code)	Règlements	Permis	Manuels des conditions de permis	Documents d'application de la réglementation	Documents d'orientation	Normes de la CCSN	Procédures d'examen pour le personnel
N285.0/ N285.6	<i>Exigences générales relatives aux systèmes et aux composants sous pression des centrales nucléaires CANDU/Normes sur les matériaux des composants de réacteurs des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2008	N285.4 N285.5 N285.8 N286 N289.1 N289.2 N289.3 N289.4 N289.5		X	X				X
N285.4	<i>Inspection périodique des composants des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2009	N285.0/N285.6 N285.8		X	X			X	
N285.5	<i>Inspection périodique des composants de confinement des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2008	N285.0/N285.6 N285.4 N287.7		X	X			X	
N285.8	<i>Technical Requirements for In-Service Evaluation of Zirconium Alloy Pressure Tubes in CANDU Reactors</i>	Publiée en 2010	N285.0/N285.6 N285.4		X	X				
N286	<i>Exigences relatives au système de gestion des centrales nucléaires</i>	Confirmée en 2010	N286.7-99		X	X	X	X	X	
N286.7-99	<i>Assurance de la qualité des programmes informatiques scientifiques, d'analyse et de conception des centrales nucléaires</i>	Confirmée en 2007	N286		X	X	X	X		
N286.7.1 ¹¹	<i>Guideline for the Application of N286.7-99, Quality Assurance of Analytical, Scientific and Design Computer Programs for Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2009	N286 N286.7-99							
N287.1	<i>General Requirements for Concrete Containment Structures for CANDU Nuclear Power Plants</i>	Confirmée en 2009	N286 N287.2 N287.7 N289.1 N289.2			X*				
N287.2	<i>Exigences relatives aux matériaux des enceintes de confinement en béton des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2008	N285.6 N287.1 N287.3 N287.4 N287.5			X*				
N287.3	<i>Design Requirements for Concrete Containment Structures for CANDU Nuclear Power Plants</i>	Confirmée en 2009	N285.0 N287.1 N287.2 N287.4 N287.5 N287.6 N287.7			X*				

¹⁰ Le gris clair indique une référence principale à une norme de la CSA dans le cadre de réglementation de la CCSN; le bleu clair indique une référence secondaire à une norme de la CSA dans le cadre de réglementation de la CCSN; le blanc indique qu'il n'y a actuellement aucune référence principale ni secondaire à une norme de la CSA dans le cadre de réglementation de la CCSN.

¹¹ La norme N285.7.1 de la CSA est une directive élaborée principalement par un groupe de travail des propriétaires de CANDU.

			N289.2 N289.3							
N287.4	<i>Exigences relatives à la construction, à la fabrication et à l'installation des enceintes de confinement en béton des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2009	N285.0/N285.6 N286 N287.1 N287.2 N287.3 N287.5			X*				
N287.5	<i>Examination and Testing Requirements for Concrete Containment Structure for Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2011	N285.0/N285.6 N286 N287.1 N287.2 N287.3 N287.4 N287.5			X*				
N287.6	<i>Pre-operational Proof and Leakage Rate Testing Requirements for Concrete Containment Structures for Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2011	N285.0/N285.6 N287.1 N287.7			X*				
N287.7	<i>Exigences relatives à la mise à l'essai et à la vérification, en cours d'exploitation, des enceintes de confinement en béton des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2008	N285.5 N287.1 N287.2 N287.6		X*	X				
N288.1	<i>Guidelines for Calculating Derived Release Limits for Radioactive Material in Airborne and Liquid Effluents for Normal Operation of Nuclear Facilities</i>	Publiée en 2008	N288.2		X*	X*				
N288.2	<i>Guidelines for Calculating Radiation Doses to the Public from a Release of Airborne Radioactive Material under Hypothetical Accident Conditions in Nuclear Reactors</i>	Confirmée en 2008	N288.1		X*	X*				
N288.4	<i>Programme de surveillance de l'environnement aux installations nucléaires de catégorie 1 et aux mines et usines de concentration d'uranium</i>	Publiée en 2010	N288.1 N292.3			X*				X
N288.5 ¹²	<i>Effluent Monitoring Programs at Class 1 Nuclear Facilities and Uranium Mines and Mills</i>	Publiée en 2011	N288.1 N288.4 N292.3							
N289.1	<i>Exigences générales relatives à la conception et à la qualification parasismique des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2008	N285.0/N285.6 N286 N287.1 N289.2 N289.3 N289.4 N289.5 N290.6 N290.13			X*				X
N289.2	<i>Ground Motion Determination for Seismic Qualification of Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2010	N289.1 N289.3			X*				X
N289.3	<i>Design Procedures for Seismic Qualification of Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2010	N285.0/N285.6 N285.4 N286 N286.7-99 N287.3 N289.1			X*				X

¹² La norme de la CSA N288.5 a été publiée en 2011, et son inclusion dans le cadre de réglementation de la CCSN est envisagée.

			N289.2 N291							
N289.4	<i>Méthodes d'essai relatives à la qualification para sismique des centrales nucléaires</i>	Confirmée en 2008	N289.1 N289.2 N289.3 N289.5			X*				X
N289.5	<i>Seismic Instrumentation Requirements for CANDU Nuclear Power Plants</i>	Confirmée en 2008	N289.1 N289.2 N289.3 N289.4			X*			X	
N290.0/ N290.2 ¹³	<i>General Requirements for Safety Systems of Nuclear Power Plants / Requirements for Emergency Core Cooling Systems of Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2011	N285.0/N285.6 N285.4 N285.5 N286 N287.1 N287.2 N287.3 N287.4 N287.5 N287.6 N287.7							
N290.0/ N290.3 ¹⁴	<i>General Requirements for Safety Systems of Nuclear Power Plants / Requirements for the Containment Systems of Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2011	N285.0/N285.6 N285.4 N285.5 N286 N287.1 N287.2 N287.3 N287.4 N287.5 N287.6 N287.7 N289.1 N289.2 N289.3 N289.4 N289.5 N290.5 N290.6 N290.13 N290.15 N293							
N290.1 ¹⁵	<i>Exigences relatives aux systèmes d'arrêt des centrales nucléaires CANDU</i>	Confirmée en 2011	N285.0 N286							
N290.4 ¹⁶	<i>Requirements for Reactor Control Systems for Nuclear Power Plants</i>	Publiée en 2011	N285.0/N285.6 N285.4 N286 N289.1 N289.2 N289.3 N289.4 N289.5 N290.1 N290.13 N290.14							
N290.5	<i>Exigences relatives aux systèmes</i>	Publiée en 2006	N285.0/N285.6			X*				

¹³ Les normes N290.0/N290.2 de la CSA ont été publiées en 2011, et leur inclusion dans le cadre de réglementation de la CCSN est envisagée.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ La norme N290.1 de la CSA a été confirmée en 2011 et elle est utilisée par les titulaires de permis dans leurs demandes de permis.

¹⁶ Ibid.

	<i>d'alimentation électrique et en air d'instrumentation des centrales nucléaires CANDU</i>		N286 N289.1 N289.2 N289.3 N289.4 N289.5 N290.13						
N290.6	<i>Exigences relatives à la surveillance et à l'affichage des fonctions de sûreté d'une centrale nucléaire au moment d'un accident</i>	Publiée en 2009	N285.0/N285.6 N285.4 N285.5 N286 N289.1 N289.2 N289.3 N289.4 N289.5 N290.13 N290.14		X	X			
N290.13	<i>Qualification environnementale des équipements pour les centrales nucléaires CANDU</i>	Confirmée en 2010	N286 N289.1 N289.4		X	X			
N290.14 ¹⁷	<i>Qualification des logiciels préconçus utilisés dans les applications d'instrumentation et de commande liées à la sûreté des centrales nucléaires</i>	Publiée en 2007	N286						
N290.15	<i>Exigences relatives à l'enveloppe d'exploitation sûre des centrales nucléaires</i>	Publiée en 2010	---		X*	X*		X	
N291	<i>Exigences relatives aux enceintes reliées à la sûreté des centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2008	---			X*			
N292.2	<i>Entreposage à sec provisoire du combustible irradié</i>	Publiée en 2007	N286 N287.2 N289.1				X	X	X
N292.3	<i>Gestion des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité</i>	Publiée en 2008	N286 N292.2		X*	X	X	X	
N292.5	<i>Guideline for Exemption or Clearance from Regulatory Control of Materials that Contain, or Potentially Contain Nuclear Substances</i>	Publiée en 2011	N288.4 N288.5	X					
N293	<i>Protection contre l'incendie dans les centrales nucléaires CANDU</i>	Publiée en 2007	N285.0 N286 N289.3 N290.5 N290.6		X	X		X	X
N294	<i>Déclassement des installations contenant des substances nucléaires</i>	Publiée en 2009	N285.0/N285.6 N286 N288.4 N292.3 N293		X*	X*			

¹⁷ Les titulaires de permis utilisent la norme N290.14 de la CSA pour la qualification des composants informatiques dans les centrales nucléaires.

* Quelques permis font référence aux normes de la CSA suivantes : N287.7 (Bruce-A et Bruce-B, Gentilly-2, Pickering-A et Pickering-B, et Point Lepreau), N288.1 (Pickering-A), N290.15 (Gentilly-2, Point Lepreau), N292.3 (Bruce-A et Bruce-B), N294 (Gentilly-2, Pickering-A, Point Lepreau). Quelques *Manuels des conditions de permis* font référence aux normes suivantes : N287.1-.6 (Pickering-A, Point Lepreau), N288.1 (Gentilly-2, Pickering-A, Point Lepreau), N288.4 (Point Lepreau), N289.1-.5 (Pickering-A, Point Lepreau), N290.5 (Pickering-A, Point Lepreau), N290.15 (Gentilly-2, Point Lepreau), N291 (Pickering-A, Point Lepreau), N294 (Gentilly-2, Pickering-A, Point Lepreau).

L'évaluateur a demandé à toutes les personnes interviewées et à tous les répondants au sondage si les normes de la CSA et les documents d'application de la réglementation étaient tous deux nécessaires, et 100 % des personnes interviewées et 89 % des répondants au sondage ont répondu par l'affirmative.

De plus, l'évaluateur a demandé à toutes les personnes interviewées et à tous les répondants du sondage d'indiquer le nombre de fois par mois où ils citent (ou utilisent) des normes de la CSA. Parmi les répondants au sondage, le nombre moyen mensuel était de 13. Les personnes interviewées ont préféré répondre à la question en choisissant « quotidiennement », « hebdomadairement », « mensuellement » ou « annuellement », et la plupart d'entre elles (88 %) ont mentionné « quotidiennement » ou « hebdomadairement ». Les réponses émanant à la fois des entrevues et du sondage indiquaient une forte référence aux normes de la CSA ou une forte utilisation de celles-ci.

L'évaluateur a demandé à toutes les personnes interviewées et aux répondants au sondage qui sont des employés de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques et d'autres employés de la CCSN de déterminer des avantages clés que présentent pour eux les normes de la CSA. Quatre avantages clés ont été mentionnés : les normes offrent au personnel de la CCSN des outils pour effectuer les vérifications de conformité au jour le jour; elles offrent aux titulaires de permis des directives en matière d'exigences techniques leur permettant de respecter les exigences de réglementation; elles constituent les exigences minimales sur lesquelles l'industrie s'est mise d'accord, facilitant ainsi l'application; elles offrent au personnel de la CCSN la possibilité de travailler avec des sommités du milieu universitaire et de l'industrie à la création d'exigences de sûreté qui seront par la suite citées dans la réglementation.

Dans quelle mesure les examens spéciaux et les rapports de groupes de travail ont-ils amené l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires?

Les examens spéciaux sont élaborés et les groupes de travail sont mis sur pied dans le but d'améliorer un domaine particulier de préoccupation déterminé par les membres du Programme visant les normes nucléaires, et ils sont dissous une fois la situation réglée. Il est clair que ces pratiques internes ont favorisé l'amélioration de la gestion du Programme visant les normes nucléaires.

Au cours de la période allant du 31 mars 2006 au 31 mars 2011, trois examens spéciaux ont été réalisés : Accidents hors dimensionnement (afin de parvenir à une compréhension mutuelle de la manière de rédiger une norme concernant les « événements, les critères et la portée mal définis »)¹⁸, Industrie et conformité réglementaire au processus de la CSA (afin d'améliorer la sensibilisation et la conformité au processus d'élaboration de normes de la CSA), et Initiative de pensée rationnelle (visant à rationaliser le processus d'élaboration des normes de la CSA pour le ramener à un cycle de six mois, et à supprimer les étapes superflues). En outre, au cours de la même période, 11 groupes de travail ont été formés dans le but d'améliorer le processus des comités techniques, l'alignement CSA/CCSN, le mandat du CDSN, ainsi que pour aborder d'autres domaines de préoccupation. Les examens spéciaux et les groupes de travail contribuent à l'élaboration des normes nucléaires canadiennes, que ce soit directement (par l'élaboration de nouvelles normes, la révision ou la modification de normes à l'aide de concepts neutres sur le plan technologique) ou indirectement (par l'amélioration du travail des comités techniques grâce à la réduction du temps requis pour élaborer des produits normatifs, et la diminution de la probabilité de votes défavorables au cours du processus décisionnel). Le but d'un examen spécial ou d'un groupe de travail est de cibler un domaine de préoccupation particulier, et l'exercice prend fin une fois qu'un rapport est déposé au CDSN.

¹⁸ Association canadienne de normalisation, *Rapport des groupes de travail aux présidents*, décembre 2007, diapositive 9.

L'évaluateur a demandé à un petit nombre de personnes interviewées – particulièrement, à celles qui connaissaient l'existence des examens spéciaux et des groupes de travail –, aux répondants au sondage membres du comité du Programme visant les normes nucléaires/parties intéressées et aux employés de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques si ces rapports avaient contribué à l'amélioration de la gestion du programme. Toutes les personnes interviewées (100 %) et 74 % des répondants au sondage ont déclaré que les rapports d'examen spéciaux et des groupes de travail avaient contribué à l'amélioration de la gestion. L'évaluateur a demandé aux répondants au sondage restants (26 %) de préciser leur opinion. Ceux-ci ont donné deux explications : il faut que la CSA travaille à l'amélioration des rapports; il y a trop de rapports, le programme doit clarifier son approche.

Dans quelle mesure la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires favorise-t-elle l'alignement de cet organisme sur la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale?

Les résultats indiquent que de nombreux membres du personnel de la CCSN ne comprennent pas la logique que met de l'avant la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale*, laquelle soutient la contribution et la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Les résultats révèlent aussi que le contenu de la directive fédérale n'est pas communiqué dans l'ensemble de la CCSN, particulièrement chez les représentants qui participent aux comités/sous-comités techniques et, dans une moindre mesure, les autres employés de la CCSN qui citent/utilisent les normes de la CSA dans le cadre de leur travail.

Afin de tester l'alignement des objectifs du Programme visant les normes nucléaires de la CSA sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale*, la même question a été posée au cours des entrevues et dans le sondage : « Dans quelle mesure croyez-vous que la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA a comme conséquence directe le respect des directives fédérales en matière de rationalisation de la réglementation? » Cette question a donné lieu à des réponses mixtes; les répondants au sondage qui sont membres du personnel de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques et autres employés de la CCSN étaient généralement d'avis que le Programme visant les normes nucléaires n'avait qu'un effet limité sur le respect de la directive fédérale. Par ailleurs, la plupart des personnes interviewées (93 %) croient que la participation de CCSN au programme favorise le respect de cette politique.

Il est difficile de déterminer si des facteurs externes ont influencé les résultats du sondage. Les entrevues concernaient principalement des directeurs généraux, possiblement plus au courant du contenu de la politique, tandis que le sondage concernait surtout des experts techniques et des directeurs, peut-être moins au fait du sujet. De plus, les entrevues offraient l'occasion de clarifier les questions, permettant ainsi de préciser les réponses, alors que les questions du sondage étaient fermées.

Ceux qui ont fourni une évaluation favorable de cette relation ont établi que : a) par sa participation au Programme visant les normes nucléaires, la CCSN contribue à la création de normes qui sont incorporées dans des exigences relatives aux permis et permettent d'éviter le recours à de nouveaux règlements; b) la CSA est représentative de l'industrie nucléaire, et elle participe à l'élaboration de normes; c) grâce à l'exercice de rationalisation du cadre de réglementation de la CCSN, un certain nombre d'anciens documents d'application de la réglementation ont été regroupés à l'intérieur de nouveaux documents d'application de la réglementation ou normes de la CSA. Les répondants au sondage qui ont déclaré que la CCSN ne respectait pas la directive du fédéral ont fourni les raisons suivantes : a) la rationalisation de la réglementation concerne les règlements, alors que la CSA se concentre sur les normes; b) les normes nucléaires de la CSA devraient servir de complément et de soutien aux règlements, elles ne devraient pas

instaurer de nouveaux règlements; et c) il n'existe pas de politique claire en ce qui concerne la participation du personnel au Programme (non plus que pour celle de la CCSN, à titre d'organisation). On notera que ces réponses révèlent une compréhension incomplète de la directive fédérale.

En fin de compte, le fait que certains membres du personnel de la CCSN ne comprennent pas entièrement la directive fédérale donne à penser que la CCSN n'a pas articulé clairement ses motifs de contribution – et de participation – au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Le gouvernement du Canada valorise l'utilisation des approches et des outils offerts par le Conseil canadien des normes, dont la CSA est membre. De plus, le recours par les parties intéressées de l'industrie à des pratiques exemplaires sur lesquelles les parties se sont entendues favorise l'acceptation d'une exigence donnée, et réduit la nécessité de procéder à des tests multiples de cette exigence particulière; l'approche réglementaire est ainsi effectivement rationalisée.

5.3 Efficience et économie

Selon la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor (1^{er} avril 2009), l'efficience est définie comme la mesure selon laquelle les ressources sont utilisées de manière à produire un plus grand niveau d'extrants avec le même niveau d'intrants, ou le même niveau d'extrants avec un plus faible niveau d'intrants. L'économie est définie comme « une minimisation de l'utilisation des ressources [...] pour obtenir les résultats escomptés¹⁹ ». Ces éléments de rendement sont démontrés si :

- a) la production des extrants s'effectue au coût minimum (efficience)
- b) les résultats sont obtenus au coût minimum (économie)

Pour déterminer l'efficience et l'économie de la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, les questions d'évaluation suivantes ont été abordées :

- Existe-t-il des options concernant la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires qui pourraient réduire le coût de sa contribution sans entraîner d'effets indésirables?
- Existe-t-il des façons plus rentables pour la CCSN de participer aux comités du Programme visant les normes nucléaires?
- Existe-t-il des moyens plus efficaces et économiques pour la CCSN d'élaborer des normes nucléaires accréditées?
- Est-ce que la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires a entraîné des résultats (favorables ou défavorables) inattendus, s'il y en a?

Conclusion

Pour le moment, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires est économique. De plus, la mesure selon laquelle l'efficience pouvait être évaluée est limitée; un exercice partiel d'efficience des allocations a été réalisé à partir des données disponibles. Il n'y avait pas d'écart entre les fonds de l'entente de contribution prévus et réels consacrés au Programme visant les normes nucléaires de 2006 à 2011; le nombre prévu de jours-personnes pour les comités/sous-comités techniques auxquels la CCSN a participé représente en moyenne 405,04 jours-personnes par an. Lors de l'évaluation du temps prévu par rapport au temps réel consacré aux activités liées au Programme visant les normes nucléaires, l'analyse d'efficience a été incomplète, puisque la CCSN n'effectue pas le suivi d'une manière systématique et cohérente du temps consacré à ces

¹⁹ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Politique sur l'évaluation* (1^{er} avril 2009) < <http://www.tbs-sec.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=15024§ion=text#cha4> >.

activités. La plupart des employés de la CCSN utilisent un programme intitulé Système intégré de l'emploi du temps (SIET) pour effectuer le suivi du temps qu'ils consacrent à ces activités; toutefois, au code de coût correspondent d'autres activités, comme le temps consacré à l'élaboration de documents d'application de la réglementation. Par conséquent, le temps réel consacré aux seules activités liées au Programme visant les normes nucléaires n'est pas connu.

Malgré le manque de données permettant d'effectuer une analyse complète de l'efficacité et de l'économie, on a constaté un haut niveau de soutien parmi les membres du personnel de la CCSN (à la fois chez les personnes interviewées et les répondants au sondage) pour l'idée selon laquelle la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires représente un bon investissement, et que les comités/sous-comités techniques (qui élaborent les normes) sont gérés de manière efficace. Ces deux éléments constituent des indicateurs indirects qui sont utilisés pour évaluer dans une certaine mesure l'efficacité et l'économie. Les résultats indiquent que la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA est efficace et économique dans une certaine mesure.

Une analyse a été effectuée dans le but de comparer l'approche du Canada en matière d'élaboration et d'application de normes nucléaires aux pratiques courantes de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis. Bien que l'étude n'ait fourni qu'une évaluation concrète limitée de l'efficacité et de l'économie – car les données disponibles sur les coûts étaient très restreintes dans toutes les administrations examinées –, elle a tout de même révélé qu'il existait de nombreux modèles d'élaboration des normes. Un organisme de réglementation peut définir la valeur qu'il accorde aux normes; il peut établir que les normes devraient être élaborées en vertu d'un ensemble de droit consensuel, ou il peut décider de ne pas inclure de normes dans le régime de réglementation, faisant ainsi de l'élaboration de normes un choix pour lequel l'industrie peut opter en fonction de ses intérêts. De plus, selon l'importance qu'il accorde à l'élaboration de normes, il peut par la suite décider de participer ou non à leur processus d'élaboration.

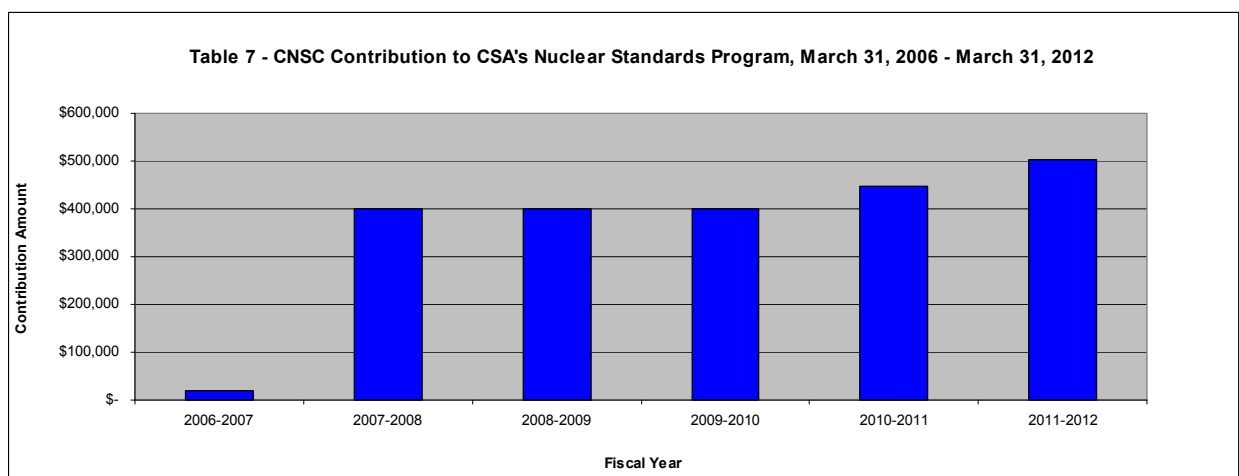
Les résultats favorables et défavorables déterminés n'étaient pas tout à fait inattendus puisque les commentaires portaient sur des effets s'avérant fructueux, ou pouvant comporter un risque, que l'on savait découler de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires.

Preuves à l'appui

Existe-t-il des moyens plus efficaces et économiques pour la CCSN d'élaborer des normes nucléaires ou d'autres documents relatifs à la documentation?

On n'a pu procéder à une comparaison des coûts d'élaboration d'un document de réglementation par opposition à celle d'une norme de la CSA, car la CCSN, pour une large part, n'effectue pas le suivi du temps consacré aux activités liées à la CSA indépendamment de celui consacré aux activités touchant aux documents d'application de la réglementation. Une évaluation partielle de l'efficacité d'allocation a été effectuée à partir des données financières disponibles sur les montants de contribution planifiés et réels, ainsi que sur les estimations de temps consacré par le personnel de la CCSN aux comités/sous-comités techniques du Programme visant les normes nucléaires. Il n'y avait pas d'écart entre les montants de contribution planifiés et réels consacrés au Programme visant les normes nucléaires de la CSA de 2006 à 2011. Toutefois, les données réelles de temps consacré par le personnel de la CCSN aux activités liées à la CSA n'étaient pas disponibles, car la CCSN ne dispose pas d'un modèle spécifique et cohérent pour effectuer le suivi de ce temps.

Certaines données financières étaient disponibles; elles ont permis de procéder à une évaluation partielle de l'efficacité d'allocation des montants de contribution planifiés et réels versés au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, ainsi qu'à une estimation du temps prévu consacré par le personnel de la CCSN aux comités/sous-comités techniques du Programme visant les normes nucléaires. Le financement de la contribution est passé de 20 000 \$ en 2006-2007, à 400 000 \$ de 2007 à 2010, à 448 075 \$ en 2010-2011, et à 513 325 \$ en 2011-2012. En 2006-2007, le Programme visant les normes nucléaires a accepté une proposition de financement visant à désigner divers employés de la CSA comme gestionnaires de projet au sein de chacun des comités techniques pour tenir compte de la croissance importante des secteurs d'élaboration de normes et du besoin de produire des normes en temps opportun. En 2010-2011 et 2011-2012, le programme s'est encore élargi, en raison de la mise à jour du programme d'accréditation des opérateurs d'appareils d'exposition accrédités (OAEA). Le montant de la contribution en 2010-2011 comportait aussi un paiement unique de 11 300 \$ relatif à une étude concernant des méthodologies d'inspection des systèmes et composants sous pression de la partie classique des centrales nucléaires. Tous les fonds ont été dépensés comme prévu, et ces montants apparaissent dans le tableau 7 ci-dessous.



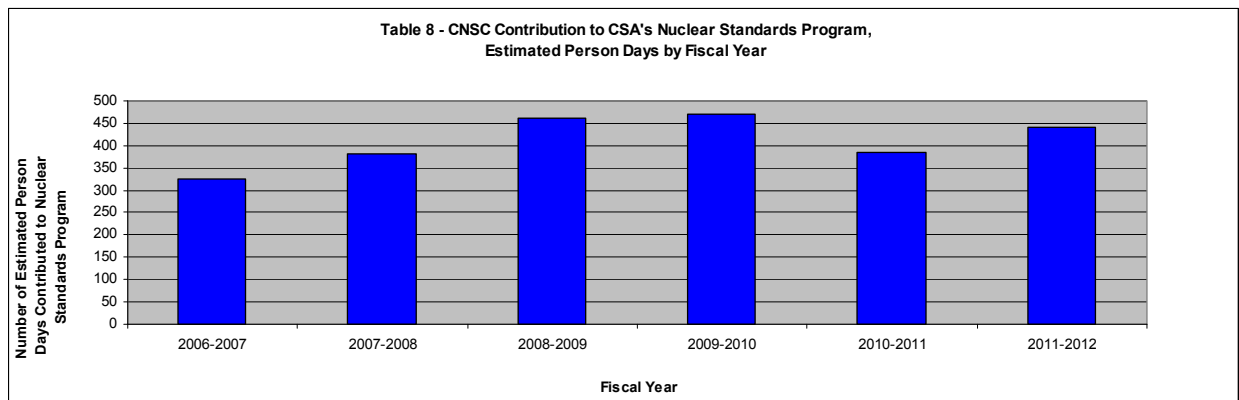
Chaque année, le Programme visant les normes nucléaires de la CSA établit des estimations planifiées du temps que le personnel doit consacrer au travail des comités/sous-comités techniques, et distribue cette information à ses membres. Ces estimations se fondent sur la situation en regard du calendrier d'élaboration de chaque norme et sur le travail requis du comité technique pour respecter le calendrier établi dans le plan décennal du Programme visant les normes nucléaires²⁰. Le temps total planifié par an varie et reflète la demande déterminée par le calendrier d'élaboration de chaque norme en regard du plan décennal. Le temps moyen consacré par le personnel de la CCSN aux comités/sous-comités techniques était de 405,04 jours-personnes, avec un maximum de 471 jours-personnes en 2009-2010, et un minimum de 324,7 jours-personnes en 2006-2007²¹. En d'autres mots, le nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) correspondant est environ de 1,92 ETP par an²². Le tableau 8 ci-après présente les estimations du nombre de jours-personnes de la CCSN consacré aux comités/sous-comités techniques. L'analyse de l'efficacité d'allocation en regard du temps consacré aux activités liées à la CSA n'est que partielle, car le temps réel consacré aux comités/sous-comités techniques par le personnel de la CCSN n'est pas disponible. De plus, les chiffres reflétant le temps prévu et réel consacré à l'application des normes de

²⁰ Les chiffres présentés dans le plan décennal du Programme visant les normes nucléaires s'appuient principalement sur le nombre planifié de réunions prévues par chaque comité au cours de l'année.

²¹ Le total planifié de jours-personnes a été de 380,5 en 2007-2008, 463 en 2008-2009, 386 en 2010-2011 et 439,5 en 2011-2012.

²² Le nombre de jours de travail d'un ETP dans la fonction publique fédérale est de 250 par an.

CSA dans les documents relatifs aux exigences ou les documents d'orientation ne sont pas disponibles non plus.



La plupart des personnes interviewées (90 %) ont déclaré qu'elles utilisaient un code de tâche dans le SIET pour effectuer le suivi du temps qu'elles consacrent aux activités liées au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Toutefois, dans la plupart des cas²³, ce code de tâche comprend d'autres activités liées au cadre de réglementation (p. ex., temps consacré à l'élaboration d'un document de réglementation). Une direction a créé son propre outil de suivi et constitue une exception (10 %). Cet outil est utilisé pour comparer le temps annuel du personnel consacré à divers comités/sous-comités techniques en regard des estimations planifiées de ressources élaborées par le Programme visant les normes nucléaires. L'outil est tout à fait indépendant du SIET. En outre, on a demandé aux personnes interviewées si elles croyaient que le système actuel utilisé pour effectuer le suivi des activités liées à la CSA était efficace et, sinon, comment faire pour l'améliorer. On a obtenu des réponses mixtes : certaines personnes (50 %) ont déclaré que le système actuel était adéquat, tandis que d'autres (50 %) ont signalé qu'il ne l'était pas. Ces dernières ont expliqué que la CCSN n'avait aucun moyen de quantifier l'effort fourni par le personnel en regard du Programme visant les normes nucléaires. Cet effort comprend le temps du personnel participant à l'élaboration de normes de la CSA dans des comités/sous-comités techniques, et le temps des autres employés de la CCSN citant ou utilisant les normes de la CSA dans leur travail (p. ex., références à ces normes dans les permis). Bon nombre de personnes interviewées ont proposé que la CCSN effectue le suivi du temps consacré à toutes les activités liées au Programme visant les normes nucléaires par l'intermédiaire d'un code spécifique dans le SIET.

Bien que l'étude d'étalonnage de l'approche du Canada en matière d'élaboration et d'application de normes par rapport à celles de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis, n'ait fourni qu'une évaluation concrète partielle de l'efficacité et de l'économie – puisque les données de coûts disponibles étaient très limitées dans toutes les administrations examinées – elle a tout de même révélé qu'il existait de nombreux modèles d'élaboration des normes. Un organisme de réglementation peut définir la valeur qu'il accorde aux normes; il peut exiger que les normes soient élaborées en vertu d'un ensemble de droit consensuel, ou il peut décider de ne pas inclure les normes dans le régime de réglementation, faisant ainsi de l'élaboration de normes un choix pour lequel l'industrie peut opter en fonction de ses intérêts. De plus, selon l'importance qu'il accorde à l'élaboration de normes, il peut par la suite décider de participer ou non à leur processus d'élaboration.

²³ Il faut noter une exception comportant un code de tâche particulier associé aux OAEA.

L'étude d'étalonnage a porté sur trois administrations : Grande-Bretagne, France et États-Unis. Toutes trois ont en place une agence responsable du secteur nucléaire.

Chacun de ces pays a aussi mis en place des normes nucléaires; cependant, les États-Unis ont l'approche la plus normative, exigeant l'élaboration des normes en vertu d'un ensemble de droit consensuel, tandis que l'approche de la Grande-Bretagne est la moins normative puisque la responsabilité de l'élaboration des normes relève des titulaires de permis. La France et le Canada ont tous deux un organisme national de normalisation responsable de l'élaboration de normes pour le secteur nucléaire; les États-Unis ont plusieurs organismes intervenant dans le processus de normalisation; et la Grande-Bretagne n'en a aucun. La plupart des administrations élaborent les normes selon un format structuré, à partir des domaines de préoccupations nucléaires et grâce au soutien du personnel de gestion de projet employé par l'organisme de normalisation, de divers représentants de l'industrie nucléaire, d'organismes gouvernementaux et du public intéressé. Les États-Unis et le Canada sont membres de leurs organismes d'élaboration de normes, alors qu'en France l'élaboration de normes est effectuée strictement par un ensemble de représentants de l'industrie nucléaire. Seules des données partielles des coûts d'élaboration des normes sont disponibles; bien que certains chiffres de financement direct de l'organisme de normalisation soient disponibles, ils ne sont pas représentatifs de toutes les administrations et ne comprennent pas tous les coûts assumés par l'organisme de réglementation (notamment le temps consacré par le personnel à l'élaboration et à l'application de normes dans le cadre du régime de réglementation). Il est clair que les États-Unis et le Canada investissent davantage d'argent dans les normes nucléaires, en raison de l'importance qui est accordée à l'élaboration de normes et de la façon dont ce processus interagit avec les organismes de normalisation. L'efficacité, qui est mesurée par le cycle moyen d'élaboration, n'a pu être étudiée que partiellement : la plupart des administrations ne produisant pas de rapport sur le temps moyen requis pour élaborer une norme. On trouve dans le tableau 9 ci-dessous un résumé des principaux résultats obtenus de l'analyse comparative de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis par rapport au Canada.

Tableau 9 : Principaux résultats découlant de l'étude d'étalonnage

Pays et organisme de réglementation/ Facteur	Grande-Bretagne Office of Nuclear regulation (ONR)	France Autorité de sûreté nucléaire (ASN)	États-Unis Nuclear Regulatory Commission (NRC)	Canada Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
Indicateur d'analyse n° 1 : Aperçu et portée du processus				
Degré de normalisation	<u>Le moins normatif</u> <ul style="list-style-type: none"> L'élaboration et l'application des normes sont sous la responsabilité des titulaires de permis. Aucune inclusion de norme dans les documents à caractère obligatoire ou volontaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Les normes sont élaborées par l'industrie; l'ASN ne participe pas à l'élaboration. L'ASN examine les normes, les adopte et publie des documents à caractère volontaire (p. ex., règles de sûreté de base, guides de l'ASN). 	<u>Le plus normatif</u> <ul style="list-style-type: none"> Les États-Unis énoncent des normes élaborées en vertu d'un ensemble de droit consensuel; la NRC participe à l'élaboration et à l'application. Les normes sont intégrées dans des documents à caractère obligatoire (p. ex., règlements) et volontaire (p. ex., guides de réglementation). 	<ul style="list-style-type: none"> Politique canadienne vise l'élaboration de normes en vertu d'un ensemble de droit consensuel; la CCSN participe à l'élaboration et à l'application. Les normes sont intégrées dans des documents à caractère obligatoire (p. ex., permis) et volontaire (p. ex., guides).
Approche	<ul style="list-style-type: none"> Aucune organisation au sein de l'ONR ou en Grande-Bretagne ne coordonne l'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> L'AFCEN²⁵ coordonne et élabore des normes. 	<ul style="list-style-type: none"> La NRC coordonne la participation de son personnel à environ 36 organismes de 	<ul style="list-style-type: none"> L'Association canadienne de normalisation (CSA) coordonne et élabore les normes.

²⁴ Principes d'évaluation de la sûreté (PES), Guides d'évaluation technique (GET), et Guides d'inspection technique (GIT).

	<p>de normes nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> On expose les exigences techniques dans des documents à caractère volontaire : PES, GET et GIT²⁴. 		<p>normalisation, y compris l'American National Standards Institute (ANSI), responsable de l'élaboration de normes.</p>	
Indicateur d'analyse n° 2 : Portée des préoccupations				
Structure de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> L'ONR n'élabore pas de normes; les PES, GET et GIT sont tous élaborés dans des comités internes par des experts en matière nucléaire et des groupes connexes concernés par les questions nucléaires. 	<ul style="list-style-type: none"> L'AFECEN dispose de sept groupements de codes industriels pour les normes. À chaque code sont associés un gestionnaire attitré et des comités de révision et de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> La NESCC²⁶, au sein de l'ANSI, est chargée d'élaborer les normes nucléaires par l'intermédiaire de huit groupes de travail, recouvrant les domaines de préoccupations associés aux normes. Chaque groupe est dirigé par un responsable et est soutenu par de multiples parties intéressées (industrie, milieu universitaire, gouvernement, experts en la matière) qui sont des membres de la NESCC. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme visant les normes nucléaires, au sein de la CSA, est chargé d'élaborer des normes nucléaires par l'entremise de 10 comités techniques. Chaque comité technique est formé de multiples parties intéressées (industrie, milieu universitaire, gouvernement) qui sont des membres du Programme visant les normes nucléaires et ces comités sont soutenus par des chefs de projet non votants de la CSA.
Conformité aux normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> Des examens périodiques et des analyses comparatives assurent que les PES et les GET reflètent les normes de l'AIEA; toutefois, ces documents sont à caractère volontaire. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ASN s'assure que les normes sont conformes aux normes fondamentales de sûreté de l'AIEA et aux niveaux de référence de la WENRA²⁷ par l'intermédiaire de documents à caractère obligatoire (p. ex., règlements) et à caractère volontaire (p. ex., documents relatifs aux pratiques). 	<p>La NRC participe à l'effort d'harmonisation; toutefois, elle est convaincue que ses processus respectent les plus hautes normes de l'AIEA, et elle utilise ces dernières comme références spécifiques dans ses documents à caractère obligatoire (p. ex., règlements).</p>	<ul style="list-style-type: none"> La CCSN participe à l'effort d'harmonisation et intègre des références aux normes de l'AIEA dans ses documents à caractère obligatoire (p. ex., conditions de permis) et dans ceux à caractère volontaire (p. ex., guides).
Indicateur d'analyse n° 3 : Coûts				
Élaboration	<ul style="list-style-type: none"> Aucun organisme n'élabore de normes. L'élaboration des critères techniques des PES, GET et GIT est financée, pour une large part, par les titulaires de permis, puisque l'ONR est un organisme dont les coûts sont recouverts à 98 %. 	<ul style="list-style-type: none"> L'AFECEN ne produit pas de rapport sur les coûts engagés pour élaborer des normes; toutefois, elle tire des revenus de la publication des normes et de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> La NRC verse 100 000 \$ par an à la NESCC²⁸. La NRC assume aussi les coûts supplémentaires d'élaboration de normes par le travail bénévole de personnel (heures dans une journée, déplacement et soutien à certains fournisseurs). 	<ul style="list-style-type: none"> La CCSN verse environ 450 000 \$ par an au Programme visant les normes nucléaires. Les coûts supplémentaires d'élaboration de normes que représente le travail bénévole du personnel (heures dans une journée et déplacement) sont estimés à 495 563 \$²⁹.
Application	<ul style="list-style-type: none"> Aucun organisme ne met en application de normes 	<ul style="list-style-type: none"> L'ASN ne produit pas de rapport sur les coûts d'application des normes. 	<ul style="list-style-type: none"> La NRC ne produit pas de rapport sur les coûts d'application des normes. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune information sur l'application de normes n'est disponible.
Indicateur d'analyse n° 4 : Synchronisme				
Cycle moyen	<ul style="list-style-type: none"> L'ONR n'élabore ni n'utilise de normes 	<ul style="list-style-type: none"> L'AFECEN reconnaît la nécessité de mettre à jour 	<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas de cycle d'examen réglementé 	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement prescrit un cycle d'examen de cinq

²⁵ Association française pour les règles de conception, de construction et de surveillance en exploitation des matériels des chaudières électro nucléaires.

²⁶ Nuclear Energy Standards Coordination Collaborative.

²⁷ Western European Nuclear Regulators Association.

²⁸ La NESCC est coprésidée par un représentant du département de l'Énergie des États-Unis, et reçoit des contributions de 250 000 \$ par an.

²⁹ Estimation de coûts prévus pour 2011-2012 préparée par le Programme visant les normes nucléaires.

	<p>nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les GET et les GIT sont examinés tous les trois ans; les PES n'ont été examinés que trois fois depuis 1979. 	<p>régulièrement ses codes en regard des changements survenant dans le cadre de réglementation; néanmoins, il n'existe pas d'information publiée relativement à la période de révision.</p>	<p>relativement aux normes.</p>	<p>ans.</p>
--	--	---	---------------------------------	-------------

Existe-t-il des options concernant la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires qui pourraient réduire le coût de sa contribution sans

Toutes les personnes interviewées (100 %) et la plupart des répondants au sondage qui sont des employés de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques (73 %) ont répondu « Oui » à la question de savoir si la contribution de la CCSN de 450 000 \$ au Programme visant les normes nucléaires de la CSA en 2010-2011 représentait un bon investissement.

Cette question d'entrevue et de sondage constituait un moyen indirect de mesurer l'efficacité et l'économie. Les explications – en particulier de ceux qui croient que la contribution au Programme visant les normes nucléaires n'est pas un bon investissement – ont permis d'explorer des options que la CCSN pourrait mettre en œuvre afin de réduire le coût de sa contribution sans entraîner d'effets indésirables sur les résultats. En revanche, aucun répondant au sondage n'a signalé qu'il croyait que la contribution de la CCSN n'était pas un bon investissement; les 27 % restants ont choisi la réponse « Ne sait pas/Pas de réponse » à cette question. On a demandé à ceux qui ont répondu « Oui » de fournir des explications à l'appui. Une idée qui est revenue souvent parmi les personnes interviewées et les répondants au sondage était celle selon laquelle il en coûterait beaucoup plus à la CCSN pour obtenir les mêmes avantages si elle devait élaborer les normes elle-même. De plus, il a été mentionné que le montant que la CCSN verse est équivalent aux salaires de trois techniciens qui – à eux seuls – n'auraient pas toute l'expertise technique nécessaire pour l'élaboration de normes, et que la CCSN profite de l'équivalent des 5 000 à 6 000 jours-personnes par an que représente l'élaboration des normes qu'elle utilise dans son régime de réglementation. Parmi les autres arguments à l'appui de cette vision majoritaire, on compte la capacité pour la CCSN d'exercer une influence sur l'industrie, parce que les normes sont élaborées conjointement, et le fait que les normes de la CSA sont le résultat de la collaboration des sommités canadiennes du domaine, et qu'il n'existe pas de substitut pour cette expertise.

Existe-t-il des moyens plus rentables pour la CCSN de participer aux comités du Programme visant les normes nucléaires?

Toutes les personnes interviewées (100 %) et la plupart des répondants au sondage (79 %) sont d'avis que les comités/sous-comités techniques de la CSA sont gérés d'une manière rentable.

Cette question d'entrevue et de sondage constituait un moyen indirect de déterminer le degré de rentabilité. Les explications – en particulier de ceux qui croient que les comités techniques du Programme visant les normes nucléaires ne sont pas gérés d'une manière rentable – ont permis d'explorer des options que la CCSN pourrait mettre en œuvre pour améliorer l'efficacité et l'économie. Dans l'ensemble, 29 % des membres du personnel de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques et des membres du comité du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées sondés croient qu'il existe des moyens de mieux rentabiliser la participation de la CCSN aux comités techniques, et ils ont

mentionné le recours à des téléconférences/à Webex/à des vidéoconférences. Quelques personnes interviewées ont ajouté que le rapport coût-efficacité s'était amélioré au cours des dernières années. L'assignation de personnes appropriées (possédant les connaissances techniques suffisantes en la matière) aux comités, et l'effort déployé au sein de la CSA pour réduire le temps requis pour élaborer, modifier ou renouveler une norme comptent parmi les raisons de ce progrès qui ont été mentionnées. Les représentants de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques et aux membres du comité de Programme visant les normes nucléaires/parties intéressées ont été invités à répondre à cette question. Chez les représentants de la CCSN, une tendance à avoir un avis moins favorable (64 %) que chez les autres membres/parties intéressées (88 %) a été observée.

Est-ce que la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires a entraîné des résultats (favorables ou défavorables) inattendus, s'il y en a?

Les résultats favorables et défavorables déterminés n'étaient pas tout à fait inattendus puisque les commentaires portaient sur des effets s'avérant fructueux, ou pouvant comporter un risque, que l'on savait découler de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires.

On a demandé à toutes les personnes interviewées et à tous les répondants du sondage, si, au meilleur de leurs connaissances, un résultat inattendu favorable avait directement découlé de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Les principaux effets favorables inattendus déterminés concernaient surtout l'échange de connaissances, l'établissement de relations, l'intégration de pratiques exemplaires internationales dans l'élaboration de normes, le gain de temps et d'efficacité du fait de l'acceptation par l'industrie des normes que comportent les documents d'application de la réglementation et les exigences relatives à la délivrance de permis, ainsi que la demande relative au processus d'interprétation élaboré et mis en application par la CSA. Concernant ce dernier point, la CSA a créé ce service d'interprétation dont le but est de fournir aux utilisateurs des directives sur la manière d'appliquer une norme en tout ou en partie. Par le passé, les titulaires de permis et l'organisme de réglementation interprétaient parfois différemment les exigences d'une norme; le service d'interprétation vise à atténuer ce problème. Il convient de noter que les résultats mentionnés ne sont pas tout à fait inattendus; il est fort probable que les commentaires des répondants concernaient la mesure selon laquelle les aspects de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA ont été fructueux.

L'évaluateur a demandé à toutes les personnes interviewées et à tous les répondants au sondage si, au meilleur de leurs connaissances, un résultat inattendu défavorable avait directement découlé de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA. Le nombre de répondants au sondage qui ont mentionné des résultats défavorables inattendus était faible (23 %) comparativement à ceux qui ont mentionné des résultats favorables inattendus (43 %); les répondants non employés de la CCSN avaient tendance à signaler moins de résultats défavorables que les employés de la CCSN. De même, moins de personnes interviewées (33 %) ont signalé l'occurrence de résultats défavorables par opposition à des résultats favorables (92 %). Parmi les explications données à ces réponses, on compte la reconnaissance d'un écart entre les intérêts de l'industrie (« qui souhaite ce qui fonctionne et ce avec quoi elle pourra composer ») et ceux de la CCSN (« qui souhaite ce qui est le mieux, le plus sûr et le plus solide »); le fait que l'industrie compte plus de représentants à la table de la CSA peut rompre l'équilibre du pouvoir; l'existence du risque que les normes sur lesquelles les parties s'entendent ne répondent pas aux besoins de la CCSN (normes faibles ou inappropriées); des attentes irréalistes vis-à-vis des représentants de la CCSN qui devraient prendre les décisions en matière de réglementation; et, à un certain moment, une confusion sur la manière dont les normes et les documents d'application de la réglementation s'ajustent ensemble.

6 Résumé et recommandations

Dans l'ensemble, cette évaluation n'a pu porter qu'un jugement incomplet sur l'efficacité et l'efficience/économie. Les évaluations effectuées au long de ce rapport ont été rendues possibles par la cueillette et l'analyse subséquente d'informations sur le Programme visant les normes nucléaires de la CSA, diffusées à tous les membres de la CSA depuis 2006. De plus, la combinaison des données provenant du sondage et des entrevues a permis l'examen croisé des résultats, qui a fourni les bases sur lesquelles on a pu fonder une enquête systématique sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience/économie de la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA.

La contribution que la CCSN fournit au Programme visant les normes nucléaires de la CSA est bien alignée sur les priorités du gouvernement, et elle est soutenue par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, ainsi que par la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale*. La CCSN est une grande utilisatrice des normes de la CSA; elle tire d'importants avantages de sa participation au programme, et elle a déterminé que des améliorations étaient possibles à l'avenir. Tout cela appuie le besoin continu de soutenir le Programme visant les normes nucléaires. Toutefois, la CCSN devrait préciser davantage à l'intention de son personnel les processus et les procédures de participation à l'élaboration et à l'application des normes. De plus, si la CSA veut demeurer une organisation pertinente d'élaboration de normes accréditées pour l'industrie nucléaire, elle doit accroître le nombre de ses membres et inclure plus d'organisations représentant d'autres technologies. Bien que cela échappe à la portée directe de la CCSN et de cette évaluation, il s'agit d'un facteur pouvant influencer les contributions futures de la CCSN.

Les résultats attendus consistant en l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires et l'utilisation par la CCSN des normes acceptées à l'avantage de son cadre de réglementation ont été entièrement atteints. En revanche, les résultats attendus consistant en l'établissement d'une orientation claire et stratégique, l'information des parties intéressées relativement à la situation des projets du programme et l'alignement sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation* n'ont pas été complètement réalisés.

Dans tous les cas, les employés de la CCSN – particulièrement ceux participant aux comités/sous-comités techniques de la CSA – ne croient pas que l'orientation fournie est claire ni stratégique, ne comprennent pas les besoins en matière de rendement et les tendances du Programme visant les normes nucléaires présentés dans les rapports de situation. De même, ils ne saisissent pas ce que signifie l'alignement entre la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires et la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation*.

Malgré que les membres du personnel de la CCSN conviennent généralement du fait que la contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires représente un bon investissement et que les comités/sous-comités techniques (qui élaborent les normes) sont gérés de manière rentable – deux facteurs indiquant que la CCSN atteint une certaine mesure d'efficience et d'économie – on n'a pu effectuer une évaluation complète de ce thème. La majorité des employés de la CCSN utilise le SIET pour effectuer le suivi du temps consacré aux activités liées à la CSA; toutefois, au code de coût correspondent d'autres activités (comme le temps consacré à l'élaboration de documents d'application de la réglementation). En fin de compte, pour évaluer l'efficience et l'économie, le suivi des coûts associés à la participation de la CCSN aux activités liées à la CSA et à la poursuite des résultats attendus devrait pouvoir être effectué indépendamment.

Une étude d'étalonnage a été réalisée afin de comparer l'approche du Canada en matière d'élaboration et d'application de normes nucléaires à celles de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis. Bien

que cette étude n'ait fourni qu'une évaluation concrète limitée de l'efficacité et de l'économie – puisque les données de coûts disponibles étaient très partielles dans toutes les administrations examinées – elle a tout de même révélé qu'il existait de nombreux modèles d'élaboration des normes. Un organisme de réglementation peut définir la valeur qu'il accorde aux normes; il peut exiger que les normes soient élaborées en vertu d'un ensemble de droit consensuel, ou il peut décider de ne pas inclure les normes dans le régime de réglementation, faisant ainsi de l'élaboration de normes un choix pour lequel l'industrie peut opter en fonction de ses intérêts. De plus, selon l'importance qu'il accorde à l'élaboration de normes, il peut par la suite décider de participer ou non à leur processus d'élaboration.

Malgré le fort besoin qui se manifeste et les avantages importants dont profite la CCSN grâce à sa participation continue au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, il demeure que la CCSN doit formuler clairement et de manière articulée les motifs justifiant son utilisation des normes de la CSA et son application de celles-ci aux processus d'autorisation et de vérification de la conformité. À l'appui de ces motifs, des objectifs clairs et mesurables que soutiendrait une cueillette permanente de données pourraient être conçus et mis en œuvre. D'ailleurs, afin de permettre le suivi et l'évaluation continus des résultats de sa contribution au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, et de favoriser l'efficacité et l'économie de la gestion de cette contribution, la CCSN devrait recueillir de l'information relative au rendement sur une base régulière.

Dans une perspective d'avenir, la CCSN devrait donner suite aux recommandations ci-dessous dans l'ordre proposé :

- Recommandation n° 1 : Élaborer des motifs clairement articulés pour la direction et le personnel de la CCSN dans le but soutenir l'utilisation des normes nucléaires de la CSA et l'application de celles-ci aux processus d'autorisation et de vérification de la conformité de la CCSN. Ces motifs doivent s'aligner sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation*.
- Recommandation n° 2 : Réécrire l'ensemble actuel des objectifs définis dans l'entente de contribution entre la CCSN et la CSA de sorte que ceux-ci soient clairs et mesurables.
- Recommandation n° 3 : Élaborer et mettre en œuvre une cueillette continue et systématique de données dans le but de soutenir les objectifs de la CCSN relatifs à sa contribution – et à sa participation – au Programme visant les normes nucléaires de la CSA.
- Recommandation n° 4 : Mettre au point l'information et la diffuser aux employés de la CCSN participant à l'élaboration et/ou à l'application des normes de la CSA. L'effort de sensibilisation des employés devrait être axé principalement sur les motifs, les objectifs et les processus et procédures de soutien relatifs à l'utilisation des normes nucléaires de la CSA et à l'application de celles-ci à la délivrance de permis et à la vérification de la conformité. Cette information devrait être élaborée avec le soutien que la haute direction apporte aux employés de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques, et en déployant des efforts continus pour effectuer le suivi des activités liées au Programme visant les normes nucléaires de la CSA en regard du Plan du cadre de la réglementation de la CCSN.

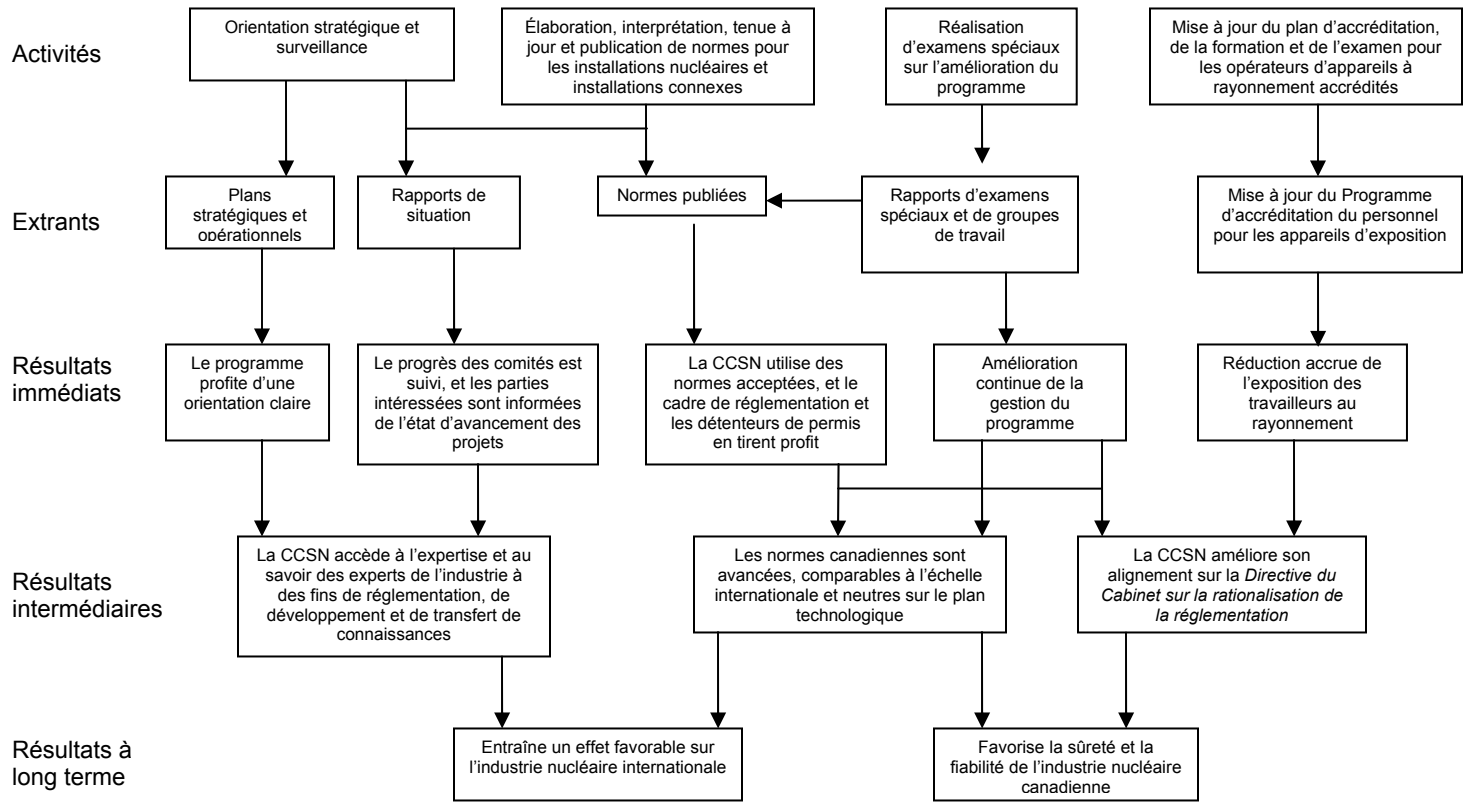
Annexe A – Plan d'action de la direction

#	Recommandation	Type de recommandation	Réponse	Actions planifiées	Responsabilité	Date d'achèvement attendue (M/A)	Mesures d'achèvement
1	Élaborer des motifs clairement articulés pour la direction et le personnel de la CCSN dans le but de soutenir l'utilisation des normes nucléaires de la CSA et l'application de celles-ci aux processus d'autorisation et de vérification de la conformité de la CCSN. Ces motifs doivent s'aligner sur la <i>Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation</i> .	Conception du programme	Accepté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer, comme élément de l'initiative présentée sous la recommandation 4, des objectifs clairs décrivant le rôle et l'utilisation des normes de la CSA dans le cadre de réglementation de la CCSN. 2. Afficher les objectifs sur le site Web de la CCSN, à titre d'information associée au cadre de réglementation et à ses composantes. 	DPR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déc. 2012 2. Jan. 2013 	Élaboration des objectifs, approbation par le Comité de gestion et publication sur le site Web de la CCSN
2	Réécrire l'ensemble actuel des objectifs définis dans l'entente de contribution entre la CCSN et la CSA de sorte qu'ils soient clairs et mesurables.	Conception du programme	Accepté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner les objectifs de l'entente de contribution et faire les ajustements nécessaires, en consultation avec la CSA, afin de s'assurer qu'ils couvrent adéquatement les objectifs et les produits livrables décrits dans les recommandations 1 et 3. 	DPR/DPS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prochain renouvellement de l'entente 	Examen de l'entente de contribution
3	Élaborer et mettre en œuvre une cueillette continue et systématique de données dans le but de soutenir les objectifs de la CCSN relatifs à sa contribution – et à sa participation – au Programme visant les normes nucléaires de la CSA.	Exécution du programme	Accepté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un code de coût particulier prenant en compte tout le travail de la CCSN associé à l'élaboration des normes de la CSA, dans le but d'obtenir le portrait complet de la contribution de la CCSN en termes de temps et de coûts de déplacement, et évaluer le besoin de codes spécifiques pour le travail des comités techniques. 2. Établir des mesures de suivi du programme en consultation avec la CSA, y compris les publications de nouvelles normes ou de normes révisées 	DPR/DFA DPR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sept. 2012 2. Sept. 2012 	Établissement d'un code de coût Élaboration de ces mesures et présentations annuelles au CG

				et l'intégration des normes de la CSA aux activités d'autorisation et de vérification de la conformité.			
4	Mettre au point l'information et la diffuser aux employés de la CCSN participant à l'élaboration ou à l'application des normes de la CSA. L'effort de sensibilisation des employés devrait particulièrement concerner les motifs, les objectifs et les processus et procédures de soutien relatifs à l'utilisation des normes nucléaires de la CSA et à l'application de celles-ci à la délivrance de permis et à la vérification de la conformité. Cette information devrait être élaborée dans le contexte du soutien que la haute direction accorde aux employés de la CCSN participant aux comités/sous-comités techniques, et en déployant des efforts continus pour effectuer le suivi des activités liées au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, en regard du Plan du cadre de réglementation de la CCSN.	Exécution du programme	Accepté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Officialiser le rôle de gouvernance du CDSN et du CG consistant à surveiller la participation de la CCSN aux activités liées à la CSA, prenant en considération le mandat, les politiques et les processus de la CSA. 2. Élaborer des directives pour le personnel de la CCSN participant à l'élaboration des normes de la CSA, prenant en considération le mandat, les politiques et les processus de la CSA. 3. Officialiser les processus permettant de recueillir et de fournir des commentaires venant de la CCSN sur les normes provisoires et d'élaborer des positions représentant la CCSN dans son ensemble lors du vote définitif sur les normes de la CSA présentées. 	DPR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déc. 2012 2. Déc. 2012 3. Déc. 2012 	Approbation de la gouvernance du programme par le CG et élaboration des directives et des processus et mise à la disposition du personnel de la CCSN

Annexe B – Modèle logique

Contribution de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire au Programme visant les normes nucléaires de l'Association canadienne de normalisation



Annexe C – Tableau d'évaluation

Pertinence : *Évaluation du rôle et des responsabilités du gouvernement fédéral concernant la mise en œuvre du programme; évaluation des liens entre les objectifs du programme et (i) les priorités du gouvernement fédéral et (ii) les résultats stratégiques organisationnels; évaluation de la mesure selon laquelle le programme continue de répondre à un besoin avéré et à tenir compte des besoins des Canadiens*

Question d'évaluation	Facteurs de succès (c.-à-d. ce que l'on devrait observer)	Indicateurs	Méthodes de cueillette
1. Est-il légitime pour la CCSN de participer au Programme visant les normes nucléaires ?	La participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires est conforme à son rôle de responsable fédéral de la réglementation.	1.1 Soutien avec preuve à l'appui de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires	Examen de la documentation
2. Les objectifs du Programme visant les normes nucléaires s'alignent-ils sur les priorités organisationnelles de la CCSN?	Les objectifs du Programme visant les normes nucléaires sont alignés sur les priorités organisationnelles de la CCSN.	2.1 Mesure selon laquelle le Programme visant les normes nucléaires est aligné sur les priorités organisationnelles de la CCSN	Examen de la documentation
3. Existe-t-il à la CCSN le besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires?	L'existence du besoin permanent que la CCSN participe au Programme visant les normes nucléaires est démontrée.	3.1 Mesure selon laquelle le personnel de la CCSN démontre que le besoin permanent de participer au Programme visant les normes nucléaires existe	Sondage
			Entrevues

Rendement – efficacité : *Évaluation du progrès accompli vers l'atteinte des résultats attendus effectuée en fournissant des références aux cibles de rendement et à la portée du programme, à la conception du programme, y compris les liens et la contribution des extrants aux résultats*

Question d'évaluation	Facteurs de succès (c.-à-d. ce que l'on devrait observer)	Indicateurs	Méthodes de cueillette
4.4. Dans quelle mesure les plans stratégiques et opérationnels constituent-ils une orientation claire pour le Programme visant les normes nucléaires?	Les plans stratégiques et opérationnels ont fourni une orientation claire aux comités auxquels la CCSN participe.	4.1 Preuves que les plans stratégiques et opérationnels ont été mis en œuvre pour guider le travail des comités	Entrevues
			Examen de la documentation
		4.2 Mesure selon laquelle le personnel est d'accord/en désaccord avec l'idée que les plans stratégiques et opérationnels fournissent une orientation claire aux comités	Sondage

5. Dans quelle mesure le progrès des comités est-il suivi et dans quelle mesure les parties intéressées sont-elles informées de l'état d'avancement des projets?	Les rapports de situation présentent efficacement le progrès accompli par les comités et assurent que les parties intéressées sont informées.	5.1 Nombre de rapports de situation distribués aux parties intéressées chaque année	Examen de la documentation
		5.2 Preuves que les rapports de situation fournissent aux parties intéressées l'information pertinente et assurent qu'elles sont bien informées	Entrevues
			Sondage
6. Dans quelle mesure la CCSN, dans son cadre de réglementation et ses permis, utilise-t-elle en fonction de ses intérêts les normes qui sont publiées?	Les normes publiées ont été intégrées dans le cadre de réglementation et dans les permis.	6.1 Nombre de normes publiées qui ont été intégrées dans le cadre de réglementation	Examen de la documentation
		6.2 Nombre de normes publiées qui ont été intégrées dans les permis	
		6.3 Nombre de normes publiées qui ont été intégrées dans les <i>Manuels des conditions de permis</i>	
7. Dans quelle mesure les examens spéciaux et les rapports de groupes de travail ont-ils amené l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires?	Les examens spéciaux et les rapports de groupes de travail ont été utilisés pour soutenir l'élaboration de normes canadiennes et ont amené l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires.	7.1 Nombre d'examens spéciaux et de rapports de groupes de travail produits	Examen de la documentation
		7.2 Nombre d'examens spéciaux et de rapports de groupes de travail qui ont été utilisés pour soutenir l'élaboration de normes canadiennes	
		7.3 Mesure selon laquelle le personnel est d'accord/en désaccord avec l'idée que les examens spéciaux et les rapports de groupes de travail ont amené l'amélioration continue des normes canadiennes	Sondage

			Entrevues
8. Dans quelle mesure la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires favorise-t-elle l'alignement de l'organisation sur la <i>Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale</i> ?	L'alignement de la CCSN sur la <i>Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale</i> s'est amélioré grâce à la participation de l'organisation au programme.	8.1 Mesure selon laquelle le personnel est d'accord/en désaccord avec l'idée que l'alignement de la CCSN sur la <i>Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation fédérale</i> s'est amélioré grâce à la participation de l'organisation au Programme visant les normes nucléaires	Sondage
			Entrevues

Rendement – Efficience et économie : Évaluation de l'utilisation des ressources par rapport à la production d'extrants et aux progrès accomplis vers l'atteinte des résultats attendus

Question d'évaluation	Facteurs de succès (c.-à-d. ce que l'on devrait observer)	Indicateurs	Méthodes de cueillette
9. Existe-t-il des options concernant la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires qui pourraient réduire le coût de cette contribution sans entraîner d'effets indésirables?	On a recueilli les suggestions du personnel concernant les moyens de réduire les coûts de la contribution de la CCSN au programme sans entraîner d'effets indésirables	9.1 Opinions sur les moyens par lesquels la contribution au Programme visant les normes nucléaires pourrait être réduite sans entraîner d'effets indésirables	Sondage
			Entrevues
10. Existe-t-il des moyens de mieux rentabiliser participation de la CCSN aux comités du Programme visant les normes nucléaires?	Les suggestions du personnel ont été recueillies concernant les moyens de mieux rentabiliser la participation aux comités techniques du Programme visant les normes nucléaires	10.1 Suggestions concernant les moyens de mieux rentabiliser la participation aux comités techniques du Programme visant les normes nucléaires	Sondage
			Entrevues
11. Existe-t-il des moyens plus efficaces et économiques pour la CCSN d'élaborer des normes nucléaires ou d'autres documents relatifs à la documentation?	Une étude d'étalonnage comparant l'approche du Canada avec celles des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France révèle l'existence d'autres possibilités concernant l'approche de conception / exécution (permettant	11.1 Comparaison du Programme visant les normes nucléaires à des approches de conception/d'exécution (permettant d'augmenter le rapport coût-efficacité et l'efficience) mises en œuvre dans d'autres pays	Indicateurs de comparaison du Canada avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France

	d'augmenter le rapport coût-efficacité et l'efficacité).		
	Analyse financière, comparaison des coûts d'élaboration d'un document de réglementation par opposition aux coûts d'élaboration d'une norme qui appuie/n'appuie pas le bien-fondé de l'élaboration de normes grâce à la CSA.	*11.2 Comparaison des coûts (en dollars et en ETP investis) d'élaboration d'un document d'application de la réglementation et d'élaboration d'une norme	Analyse financière comparant l'élaboration d'un document d'application de la réglementation à l'élaboration d'une norme à la CCSN
12. Est-ce que la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires a entraîné des résultats (favorables ou défavorables) inattendus, s'il y en a?	Les résultats inattendus (favorables et défavorables) sont déterminés et analysés, s'il y a lieu.	12.1 Présence/absence de résultats inattendus	Sondage
			Entrevues

Annexe D – Liste de documents

- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*, avril 2006 – mars 2007, http://www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/ar_2007_2006_f.pdf.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*, avril 2007 – mars 2008, http://www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/ar_2007_2008_f.pdf.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*, avril 2008 – mars 2009, http://www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/CNSC_ar_2008-2009_f.pdf.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*, avril 2009 – mars 2010, http://www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/CNSC-2009-10-Annual-Report_f.pdf.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*, avril 2010 – mars 2011, http://www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/CNSC-2010-2011-Annual-Report_f.pdf.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *CSA Activities with CSA, presentation to Management Committee*, 21 octobre 2010.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Canadian Standards Association Nuclear Standards Program*, préparé par Ted Shin, 7 juillet 2010.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport ministériel sur le rendement*, avril 2006 – mars 2007, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2006-2007/inst/csn/csn-fra.pdf>.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport ministériel sur le rendement*, avril 2007 – mars 2008, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/inst/csn/csn-fra.pdf>.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport ministériel sur le rendement*, avril 2008 – mars 2009, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/inst/csn/csn-fra.pdf>.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport ministériel sur le rendement*, avril 2009 – mars 2010, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2009-2010/inst/csn/csn-fra.pdf>.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport ministériel sur le rendement*, avril 2010 – mars 2011, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/inst/csn/csn-fra.pdf>.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Evaluation of Class Grants and Contributions*, juin 2008.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Bruce-A*.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Bruce-B*.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Gentilly-2*.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Darlington*.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Pickering-A*.
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Pickering-B*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, permis, *Centrale nucléaire de Point Lepreau*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Bruce-A*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Bruce-B*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Gentilly-2*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Darlington*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Pickering-A*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Pickering-B*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Manuel des conditions de permis, Centrale nucléaire de Point Lepreau*.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Overview of CNSC Participation in the CSA Nuclear Standards Program*, préparé par Mark Dallaire, 22 février 2011.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, Documents d'application de la réglementation publiés, <http://nuclearsafety.gc.ca/fr/lawsregs/regulatorydocuments/published/index.cfm>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Cadre de réglementation*, <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/lawsregs/regulatoryframework/index.cfm>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, Cadre de réglementation – Fiche d'information, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/lawsregs/regulatoryframework/regulatory_framework_fact_sheet.cfm.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*, avril 2006 – mars 2007, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2006-2007/CNSC-CCSN/cnsc-ccsn-fra.pdf>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*, avril 2007 – mars 2008, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2007-2008/CNSC-CCSN/cnsc-ccsn-fra.pdf>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*, avril 2008 – mars 2009, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/csn/csn-fra.pdf>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*, avril 2009 – mars 2010, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2009-2010/inst/csn/csn-fra.pdf>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*, avril 2010 – mars 2011, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/inst/csn/csn-fra.pdf>.

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Procédures d'examen pour le personnel*,
http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/licensesapplicants/powerplants/newapplicants/staff_review_procedure/s/effects_of_the_environment_on_the_project.cfm.

Association canadienne de normalisation, *10-Year Plan*, mars 2007.

Association canadienne de normalisation, *10-Year Plan*, avril 2008.

Association canadienne de normalisation, *10-Year Plan*, avril 2009.

Association canadienne de normalisation, *10-Year Plan*, avril 2010.

Association canadienne de normalisation, *10-Year Plan*, avril 2011.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, mars 2006.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, décembre 2006.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, mars 2007.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, décembre 2007.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, avril 2008.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, novembre 2008.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, avril 2009.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, novembre 2009.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, avril 2010.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, novembre 2010.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, avril 2011.

Association canadienne de normalisation, *Action Item Log*, novembre 2011.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, mars 2006.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, décembre 2006.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, mars 2007.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, décembre 2007.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, avril 2008.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, novembre 2008.

Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, avril 2009.

- Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, novembre 2009.
- Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, avril 2010.
- Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, novembre 2010.
- Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, avril 2011.
- Association canadienne de normalisation, *Chairs Task Force Report*, novembre 2011.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, mars 2006.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, décembre 2006.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, mars 2007.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, décembre 2007.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, avril 2008.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, novembre 2008.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, avril 2009.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, novembre 2009.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, avril 2010.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, novembre 2010.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, avril 2011.
- Association canadienne de normalisation, *NSSC Status Report*, novembre 2011.
- Association canadienne de normalisation, *Program Health Metrics*, novembre 2009.
- Association canadienne de normalisation, *Program Health Metrics*, avril 2010.
- Association canadienne de normalisation, *Program Health Metrics*, novembre 2010.
- Association canadienne de normalisation, *Program Health Metrics*, avril 2011.
- Association canadienne de normalisation, *Program Health Metrics*, novembre 2011.
- Association canadienne de normalisation, *Update for CNSC Management Committee – CSA Nuclear Standards Program*, préparé par Mary Cianchetti, David Campbell et John Froats, 26 mai 2011.
- Association canadienne de normalisation, *Collaborating on a Regulatory Standards Framework: Workshop white paper*, juin 2009.

Association canadienne de normalisation, *Collaborating on a Regulatory Standards Framework: Serving the needs for the future*, préparé par Mark Dallaire, 22 juin 2009.

Association canadienne de normalisation, *Directives et lignes directrices de la CSA concernant la normalisation, 1^{ère} partie : participants et structure organisationnelle*, février 1999.

Association canadienne de normalisation, *Instructions et lignes directrices CSA concernant la normalisation, 2^{ième} partie : processus d'élaboration*, août 1998.

Association canadienne de normalisation, *CSA Directives and Guidelines Governing Standardization, PART 3: Drafting of standards*, avril 2008.

Association canadienne de normalisation, *CSA Policy Governing Standardization – code of good practice for standardization*, décembre 2003.

Gouvernement du Canada, *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation*.

Association canadienne de normalisation. *Chairs Task Force Reports*, mars 2006 – novembre 2011.

Gouvernement du Canada, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (1997)*
<http://laws.justice.gc.ca/PDF/N-28.3.pdf> (8 décembre 2011)

Morrison, R.C. *Guideline on How to Implement Technology Neutral Concepts in Nuclear CSA Standards*, Association canadienne de normalisation, 10 novembre 2010.

Annexe F – Tableau des questions d'entrevue

- 1) *Comment se décrit votre participation au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 2) *Depuis combien d'années participez-vous au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 3) *Croyez-vous qu'il est important pour la CCSN de continuer à participer au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 4) *Au meilleur de vos connaissances, à combien évaluez-vous l'effort que votre Division investit dans toutes les activités liées à la CSA au cours d'une année?*
- 5) *Quels sont les avantages clés découlant de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 6) *Selon vous, y a-t-il des changements qui sont requis en matière de participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 7) *Pouvez-vous décrire le processus décisionnel que la CCSN utilise pour déterminer s'il y a lieu d'intégrer ou non une norme spécifique à un document d'application de la réglementation?*
- 8) *Pouvez-vous décrire le processus décisionnel que la CCSN utilise pour déterminer s'il y a lieu d'intégrer ou non une norme spécifique au processus d'autorisation et de vérification de la conformité?*
- 9) *Croyez-vous que le respect des directives fédérales en matière de rationalisation de la réglementation soit une conséquence directe de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 10) *De quelle façon votre Division effectue-t-elle le suivi de l'effort investi dans des activités liées au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 11) *Selon vous, les responsabilités et les rôles respectifs de la CCSN et de la CSA sont-ils clairs?*
- 12) *Selon vous, le besoin existe-t-il d'avoir à la fois des documents d'application de la réglementation et des normes de la CSA?*
- 13) *Combien de fois par mois citez-vous ou utilisez-vous des normes de la CSA?*
- 14) *À titre de responsable de la réglementation, quels avantages tirez-vous des normes de la CSA?*

- 15) *En 2010-2011, la CCSN a versé environ 450 000 \$ à la CSA pour le financement du Programme visant les normes nucléaires. Du point de vue de la CCSN, croyez-vous qu'il s'agisse d'un bon investissement?*
- 16) *À votre connaissance, y a-t-il eu des résultats inattendus défavorables qui ont directement découlé de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*
- 17) *À votre connaissance, y a-t-il eu des résultats inattendus favorables qui ont directement découlé de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*

Annexe G – Résultats du sondage**QE 2 : Alignement des priorités de la CCSN et du Programme visant les normes nucléaires de la CSA**

1. *L'objectif du Programme visant les normes nucléaires de la CSA est « de favoriser la promotion d'une industrie nucléaire sûre et fiable au Canada et d'exercer une influence favorable sur l'industrie nucléaire internationale ».*

Dans quelle mesure croyez-vous que cet objectifs s'aligne sur les quatre priorités organisationnelles de la CCSN³⁰?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Total
Tout à fait aligné	27 %	14 %	22 %
Généralement aligné	27 %	43 %	33 %
Plutôt aligné	45 %	43 %	44 %
Pas du tout aligné	0 %	0 %	0 %
Ne sait pas/Pas de réponse	0 %	0 %	0 %

QE 3 : Besoin continu

2. *Dans quelle mesure croyez-vous qu'il est important pour la CCSN de continuer à participer au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Très important	82 %	57 %	76 %	74 %
Important	9 %	14 %	18 %	14 %
Plutôt important	9 %	29 %	6 %	11 %
Pas du tout important	0 %	0 %	0 %	0 %
Ne sait pas/Pas de réponse	0 %	0 %	0 %	0 %

³⁰ Les hyperliens menant aux quatre priorités organisationnelles de la CCSN ont été fournis aux participants du sondage.

3. *Quels sont les avantages clés découlant de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques (#)	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN (#)	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/Parties intéressées (#)	Total (#)
Compréhension des points de vue entre l'industrie et la CCSN/échange d'information	6	3	6	15
Obtention de l'adhésion de l'industrie aux normes susceptibles d'être intégrées aux règlements	4	1	5	10
Communication de l'orientation, des préoccupations et des priorités de la CCSN à l'industrie	4	2	3	9
Efficience et efficacité en matière d'élaboration de documents (règlements et normes)	2		3	5
Obtention d'intrants et d'avis d'ordre technique de la part d'experts	2	1	1	4
Amélioration de la qualité des normes découlant de la participation de la CCSN aux activités de la CSA		1	2	3
Permet de déterminer où l'utilisation des normes peut être améliorée en regard des règlements (économie de l'argent des contribuables)			2	2
Amélioration de la crédibilité des normes		1	1	2

4. *Selon vous, y a-t-il des changements qui sont requis en matière de participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	45 %	57 %	24 %	37 %
Non	27 %	14 %	71 %	46 %
Ne sait pas/Pas de réponse	27 %	29 %	6 %	17 %

5. Selon vous, les responsabilités et les rôles respectifs de la CCSN et de la CSA sont-ils clairs?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	64 %	57 %	76 %	69 %
Non	18 %	29 %	18 %	20 %
Ne sait pas/Pas de réponse	18 %	14 %	6 %	11 %

QE 4 : Mesure selon laquelle les plans stratégiques et opérationnels fournissent une orientation claire

6. Dans quelle mesure les plans stratégiques et opérationnels vous fournissent-ils une orientation claire en matière de travail au sein des comités/sous-comités techniques de la CSA?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques
Orientation très claire	0 %
Orientation généralement claire	27 %
Orientation plutôt claire	27 %
Orientation pas du tout claire	36 %
Ne sait pas/Pas de réponse	9 %

QE 5 : Mesure selon laquelle les progrès sont suivis

7. Recevez-vous des rapports de situation?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	36 %	71 %	57 %
Non	64 %	24 %	39 %
Ne sait pas/Pas de réponse	0 %	6 %	4 %

8. Recevez-vous les rapports de situation en temps voulu de manière à pouvoir effectivement participer au travail des comités/sous-comités techniques?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	100 %	92 %	94 %
Non	0 %	8 %	6 %
Ne sait pas/Pas de réponse	0 %	0 %	0 %

9. *Croyez-vous que les rapports de situation pourraient être améliorés d'une quelconque façon?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	25 %	36 %	33 %
Non	50 %	27 %	33 %
Ne sait pas/Pas de réponse	25 %	36 %	33 %

QE 6 : Mesure selon laquelle les normes sont utilisées par la CCSN

10. *Selon vous, le besoin existe-t-il d'avoir à la fois des documents d'application de la réglementation et des normes de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	91 %	100 %	82 %	89 %
Non	9 %	0 %	18 %	11 %
Ne sait pas/Pas de réponse	0 %	0 %	0 %	0 %

11. *Combien de fois par mois citez-vous ou utilisez-vous des normes de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Moyenne	17	8	13	13
Maximum	98	25	50	98
Minimum (à l'exception de zéro)	2	2	1	1

12. *Globalement, dans quelle mesure les normes de la CSA vous sont-elles utiles dans le cadre de votre travail?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Extrêmement utiles	27 %	29 %	71 %	49 %
Très utiles	73 %	43 %	24 %	43 %
Plutôt utiles	0 %	29 %	6 %	9 %
Pas du tout utiles	0 %	0 %	0 %	0 %

QE 7 : Mesure selon laquelle les examens spéciaux et les rapports de groupes ont amené de l'amélioration

13. Dans quelle mesure les examens spéciaux et les rapports de groupes de travail ont-ils amené l'amélioration continue de la gestion du Programme visant les normes nucléaires ?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Ont tout à fait amélioré	0 %	24 %	14 %
Ont généralement amélioré	27 %	29 %	29 %
Ont plutôt amélioré	27 %	18 %	21 %
N'ont pas du tout amélioré	0 %	0 %	0 %
Ne sait pas/Pas de réponse	45 %	29 %	36 %

QE 8 : Alignement sur la *Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation*

14. Dans quelle mesure croyez-vous que la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA a comme conséquence directe le respect de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Total
Respecte totalement	9 %	14 %	11 %
Respecte généralement	18 %	14 %	17 %
Respecte quelque peu	9 %	14 %	11 %
Ne respecte pas du tout	9 %	29 %	17 %
Ne sait pas/Pas de réponse	55 %	29 %	44 %

QE 9 : La réduction des coûts de participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA

15. En 2010-2011, la CCSN a versé environ 450 000 \$ à la CSA pour le financement du Programme visant les normes nucléaires. Du point de vue de la CCSN, croyez-vous qu'il s'agisse d'un bon investissement?

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Total
Oui	73 %	73 %
Non	0 %	0 %
Ne sait pas/Pas de réponse	27 %	27 %

QE 10 : Amélioration de la rentabilité

16. *Existe-t-il des moyens de mieux rentabiliser la participation de la CCSN aux comités techniques?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	45 %	18 %	29 %
Non	18 %	24 %	21 %
Ne sait pas/Pas de réponse	36 %	59 %	50 %

QE 11 : Résultats inattendus

17. *À votre connaissance, y a-t-il eu des résultats inattendus favorables qui ont directement découlé de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	36 %	0 %	65 %	43 %
Non	18 %	14 %	0 %	9 %
Ne sait pas/Pas de réponse	45 %	86 %	35 %	49 %

18. *À votre connaissance, y a-t-il eu des résultats inattendus défavorables qui ont directement découlé de la participation de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA?*

	Représentants de la CCSN – Participant à des comités/sous-comités techniques	Représentants de la CCSN – Autres employés de la CCSN	Membres du Programme visant les normes nucléaires de la CSA/parties intéressées	Total
Oui	27 %	29 %	18 %	23 %
Non	18 %	0 %	47 %	29 %
Ne sait pas/Pas de réponse	55 %	71 %	35 %	49 %

Liste des acronymes

AFCEN	Association Française pour les règles de conception, de construction et de surveillance en exploitation des matériels des chaudières électro nucléaires
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
CCE	Comité consultatif d'évaluation
CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CDCR	Comité directeur du cadre de réglementation
CDSN	Comité directeur stratégique nucléaire
CEI	Commission électrotechnique internationale
CEM	Comité d'évaluation ministériel
CG	Comité de gestion
CGO	Comité de gestion des opérations
CSA	Association canadienne de normalisation
GET	Guide d'évaluation technique
GIT	Guide d'inspection technique
GTE	Groupe de travail sur l'évaluation
ISO	Organisation internationale de normalisation
LSRN	<i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>
MCP	<i>Manuels des conditions de permis</i>
NESCC	Nuclear Energy Standards Coordination Collaborative
NRC	Nuclear Regulatory Commission
OEN	organisme d'élaboration de normes
ONR	Office of Nuclear Regulation
PES	principe d'évaluation de la sûreté
SIET	Système intégré de l'emploi du temps
SNNC	Système national de normes canadiennes
WENRA	Western European Nuclear Regulators' Association

Liste des figures et des tableaux

Figure 1	Programme visant les normes nucléaires de la CSA – CDSN et comités techniques3
Tableau 1 :	Résumé de l'entente de contribution totale entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Association canadienne de normalisation, selon l'année financière (en dollars)4
Tableau 2 :	Entrevues avec des informateurs clés9
Tableau 3 :	Taux de réponse au sondage selon la catégorie de répondants10
Tableau 4 :	Calendrier de l'évaluation13
Tableau 5 :	Évaluation du calendrier planifié d'élaboration de normes du Programme visant les normes nucléaires21
Tableau 6 :	Normes de la CSA citées dans le cadre de réglementation de la CCSN23
Tableau 7 :	Contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, du 31 mars 2006 au 31 mars 201231
Tableau 8 :	Contribution de la CCSN au Programme visant les normes nucléaires de la CSA, estimation du nombre de jours-personnes selon l'année financière32
Tableau 9 :	Principaux résultats découlant de l'étude d'étalonnage33